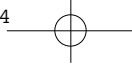


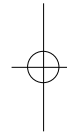
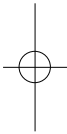
LES DROITS SOCIAUX
DANS UNE EUROPE ÉLARGIE

**Pour une solidarité Est/Ouest
des mouvements sociaux**

Conférence débat à l'initiative de l'association Vereniging Bijstandsbond Amsterdam (Pays-Bas), du réseau des Marches européennes / Euromarches contre le chômage, la précarité et les exclusions et avec la participation de l'European Network of the Unemployed (Bruxelles, 19 et 20 mars 2004)



**Aux marcheuses et aux marcheurs qui depuis 1997 ont tracé
les sentiers des solidarités européennes et internationales.**



© Éditions Syllepse, 2004
69 rue des Rigoles, 75020 Paris
edition@syllepse.net
ISBN : 2-84950-023-2
Illustration de couverture: DR

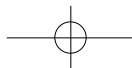


Table des matières

7. Introduction
9. Un pas dans nos marches: l'élargissement, un nouvel enjeu pour les Euromarchés
Les droits des chômeurs et précaires un enjeu pour les démocrates et les salariés de l'Europe élargie
Euromarchés: qui sommes nous?
19. Une politique concertée et ses conséquences
Les politiques européennes de l'emploi dans le cadre de la mondialisation
La non-garantie des droits à prestation peut aboutir au détricotage complet des droits sociaux!
Comment la politique européenne de l'emploi est-elle perçue dans chaque pays?
41. A l'Est quoi de nouveau?
La question sociale en Pologne et dans les nouveaux pays adhérents: la vision d'un expert
Et celle des chômeurs polonais
55. Quelles perspectives?
Chômeurs, salariés, précaires, unis pour une Europe démocratique et sociale
Les enjeux de la question des droits sociaux vus par des syndicalistes et des responsables de réseaux d'associations
Rapports des quatre commissions
Sept questions vives qui conditionnent les perspectives

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

95. Comment avancer ?

Appel des mouvements sociaux pour une solidarité
Est/Ouest
Comment le mettre en œuvre ?

101. Annexes

L'évolution du chômage en Europe depuis 1997
La pauvreté en Europe
Les garanties de ressource dans les différents pays
d'Europe
Les allocations de chômage dans les différents pays
d'Europe

115. Pour une Europe démocratique,
de la citoyenneté, des droits sociaux, de l'égalité
et de la paix

121. Ressources

Introduction

Jean-Guy Dufour

L'Union européenne (UE) est aujourd'hui à un moment crucial de son histoire. Le 1^{er} mai 2004, elle s'élargit à dix nouveaux pays qui sont, pour beaucoup d'entre eux, dans une situation économique et sociale très difficile et il est question qu'elle soit régie bientôt par un traité constitutionnel d'inspiration très libérale.

Aussi une question déjà récurrente surgit-elle plus fortement que jamais. L'UE va-t-elle continuer à être pour le plus grand nombre une abstraction apparemment bien loin de notre vie de tous les jours et, en fait, le lieu où se concoctent les politiques de casse sociale subies de plus en plus durement par beaucoup? Alors les peuples s'en détacheront de plus en plus au risque de tous les replis xénophobes...

Ou va-t-elle, enfin, pouvoir être porteuse du rêve d'un grand espace de liberté pour les femmes et les hommes qui y vivent, quelle que soit leur origine, qui entretienne des relations justes avec le reste du monde, où l'économie est enfin mise au service de l'homme et de la préservation de notre planète? Alors les peuples en feront de plus en plus leur grande affaire.

S'interroger sur la *réalité* et le *devenir* des droits sociaux dans l'Europe élargie est donc bien d'une brûlante actualité!

La conférence tenue à Bruxelles les 19 et 20 mars 2004 et dont ce livre rend compte n'avait certes pas la prétention

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

d'épuiser le sujet ou même d'en faire le tour mais elle a été l'occasion d'un échange d'informations et de réflexions qui pourra, nous l'espérons, intéresser celles et ceux qui luttent quotidiennement, à travers toute l'Europe, à l'Est comme à l'Ouest, pour que prévalent les besoins matériels et spirituels des femmes et des hommes et l'urgence de prendre soin de notre fragile planète sur le profit financier.

Au cours de ces deux journées, une centaine de militants d'associations de chômeurs et d'organisations de lutte contre le chômage et la précarité de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest ou de l'Est, des syndicalistes et des experts ont fait le point sur leur compréhension des politiques européennes en matière d'emploi et de traitement du chômage et sur leurs conséquences dans chacun de leur pays. Ils se sont informés de la situation à l'Est, tout particulièrement en Pologne. Ils ont enfin essayé de dégager quelques questions cruciales et des perspectives communes pour l'action.

Un pas dans nos marches : l'élargissement, un nouvel enjeu pour les Euromarchés

Depuis 1997, nous, militant(e)s des organisations des Euromarchés de tous les pays d'Europe, nous nous rassemblons pour marcher, pour débattre, pour construire cette Europe des peuples qui devra bien un jour prendre le pas sur l'Europe d'aujourd'hui dominée par la seule logique du capital.

Cette conférence a été un pas de plus dans nos marches qui, nous l'espérons, nous aidera à en effectuer de nouveaux demain avec beaucoup d'autres.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux



Tribune de l'assemblée « Les droits sociaux dans l'Europe élargie »
(Bruxelles, 20 mars 2004).

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Modération: Christiane Maigre (Collectif belge des Marches européennes) et
Piet Van derLende (Vereniging Bijstandsbond Amsterdam)

LES DROITS DES CHÔMEURS ET PRÉCAIRES :
UN ENJEU POUR LES DÉMOCRATES ET LES SALARIÉS
DE L'UNION EUROPÉENNE ÉLARGIE

Anke van derVliet, au nom de l'association Vereniging Bijstandsbond,
Amsterdam

Cher(e)s ami(e)s et camarades,

Au nom de la délégation hollandaise et de la coordination des Euromarches je vous souhaite la bienvenue à cette conférence sur l'avenir des droits sociaux dans l'Europe élargie.

Le 1^{er} mai 2004 marquera, outre les célébrations de la journée des travailleurs, l'élargissement de l'UE. À partir de ce jour, une plus grande part des peuples d'Europe fera face à un avenir incertain dans un cadre économique, monétaire et politique commun.

Au sommet de Lisbonne, en 2000, une partie de cet avenir a été scellée. Le but donné à l'Europe par ce sommet est qu'elle soit en 2010 en tête dans la lutte mondiale pour la compétitivité avec une économie de la connaissance hautement développée. Lors des sommets de Nice et de Lisbonne, des objectifs de niveau élevé de sécurité en matière sociale et de plein emploi ont été affirmés. Mais les progrès dans ces domaines doivent dépendre de ceux accomplis sur l'objectif

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

prioritaire qui est celui de la compétitivité. On peut d'ailleurs douter que celui-ci conditionne vraiment ceux là.

Pour nous, les Euromarches, qui sommes une composante du mouvement altermondialiste, la perspective d'une Europe sociale est notre préoccupation première. L'union politique européenne n'est pas pour nous un but en soi, mais un chemin possible vers un monde meilleur, dans lequel les processus d'intégration globale aux niveaux économiques, politiques et sociaux vont de pair et se développent d'une manière démocratique.

Pour l'instant, l'intégration politique suit l'ordre du jour fixé par le capital et le libre commerce. Les intégrations politique et sociale suivent loin derrière. Ces différences de rythme génèrent bien des problèmes et contradictions.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner l'élargissement de l'Europe et ses conséquences en matière sociale aussi bien dans les anciens que dans les nouveaux pays de l'Union.

Quand nous parlons des conséquences majeures de l'élargissement, nous sommes préoccupés par les réponses politiques à apporter à l'entrée d'un grand nombre d'États, de peuples et d'économies qui ont des niveaux très bas de protection sociale. Nous pouvons espérer une réallocation des fonds structurels en direction des pays entrants pour les aider à restructurer leurs économies et leurs infrastructures, peut-être même pour améliorer la protection sociale de leurs peuples.

Un second effet possible est celui de la convergence des systèmes existant de protection sociale et de leur financement. Étant donné les niveaux plus bas des pays entrants, cela risque de conduire à un abaissement des niveaux actuels de protection sociale dans les anciens pays de l'Union.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Un troisième effet possible concerne les conséquences de la libre circulation des citoyens de l'Union et de l'ouverture des marchés.

Pour commencer par la troisième question, nous pouvons voir que, par exemple, l'Allemagne et l'Autriche vont fermer leurs frontières aux citoyens des nouveaux pays. Aux Pays Bas et en France, nous pouvons constater les mêmes réactions xénophobes et chauvines. En Irlande et Grande-Bretagne, le marché du travail sera ouvert à tous mais la protection sociale ne sera assurée qu'aux citoyens de l'ancienne Union. Des mesures semblables sont débattues dans les autres pays sur fond de considérations sur le «tourisme social». Les peuples qui ont voté pour l'entrée dans l'Union voient ainsi la règle du jeu changer du jour au lendemain. Leur marché est le bien venu mais pas leurs travailleurs, leur pauvreté et leur misère.

De cette façon, l'élargissement de l'Union semble bien être le levier permettant de faire sauter quelques bornes de la tradition démocratique libérale. Aujourd'hui, y compris chez les Verts et les sociaux-démocrates, il est proposé de formaliser l'actuelle distribution inégale du bien-être et d'institutionnaliser la société à deux vitesses. Pour le justifier, on utilise des arguments xénophobes et chauvins où les politiciens se mettent en avant comme protecteurs des intérêts de leurs électeurs en tant que consommateurs et contribuables.

Aujourd'hui, le principe de libre circulation des biens et des personnes nous oblige à nous préoccuper de la satisfaction des besoins humains fondamentaux (ou de leur non-satisfaction) et d'une juste distribution des richesses.

Pour nous, une Europe sociale est une Europe avec des frontières ouvertes et des règles rigoureuses de protection des personnes les plus vulnérables et des travailleurs précaires et

à bas revenus. En ce qui concerne la convergence des systèmes et droits sociaux, il est clair que le projet de Constitution européenne écrite par Giscard d'Estaing n'a pas assuré une base de principe solide à la protection sociale. En fait, les droits au logement, au revenu, à la santé, à l'emploi, à la sécurité, au travail et aux retraites n'ont pas fait l'objet de la même attention que les intérêts du capital. Dans sa rhétorique néolibérale de ce texte, tout problème trouve sa solution dans un bon fonctionnement du marché. Dans une telle conception, la protection sociale est, par définition, sacrifiée.

En ce qui concerne la convergence des règles d'imposition et leur régulation, on observe une nette tendance à une distribution encore plus inégale des revenus. Le taux de taxation des hauts revenus est passé de 62,3% à 48,3% en moyenne ; la taxe à la valeur ajoutée augmente partout ; la taxation des profits a chuté de 44,8% à 31,8% se rapprochant de la moyenne très basse des pays entrants qui est de 23,6%. Parallèlement, les normes sociales se dégradent partout et les dépenses pour les services publics stagnent. Partout la tendance est à la privatisation des systèmes de retraite. Face à ces évolutions négatives, on voit les responsables politiques enfermés dans un cadre qui ouvre les frontières au capital et au commerce mais pas aux travailleurs. Pendant que le discours néolibéral blâme ou néglige les victimes de la compétition sur le libre marché, le capital international fait ce qu'il veut aux dépens de l'immense majorité.

Enfin, nous verrons probablement une réattribution des fonds structurels en faveur des pays entrants. On peut se demander si ces fonds compenseront les dommages faits aux productions locales par l'ouverture du marché. Comme ces fonds sont maintenus à leur niveau actuel, une telle réallocation provoquera des contradictions et des conflits dans des

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

secteurs comme l'agriculture aussi bien chez les fermiers que chez les ouvriers agricoles, ce qui pourrait alimenter en retour de violentes réactions chauvines et racistes.

Chers amis et camarades, aujourd'hui nous nous concentrons sur les évolutions de l'Europe aux niveaux globaux et nationaux en rapport avec son élargissement. Les quatre commissions regarderont les choses de quatre points de vue:

- l'élargissement et ses conséquences sociales;
- le revenu, le travail précaire et le dumping social;
- les migrations et la libre circulation des citoyens;
- les droits sociaux et civils et la Constitution européenne.

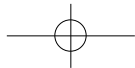
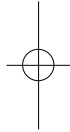
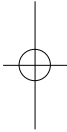
Nous en tirerons ensuite les conséquences en terme de stratégie et de propositions alternatives.

Chers amis et camarades, il est clair que les orientations des forces dominantes s'opposent à notre aspiration à un monde meilleur. Pour protéger les intérêts d'un petit nombre, des milliards sont dépensés pour des mesures xénophobes, la terreur et la guerre.

Nous trouvons un encouragement dans la montée du mouvement altermondialiste auquel nous voulons contribuer à notre manière. Ensemble nous combattons les forces néolibérales. En rassemblant nos forces, nous surmonterons notre faiblesse issue de la dispersion et de perspectives trop localistes et trouverons de nouvelles forces dans la solidarité internationale. Le développement des Forums sociaux aux quatre coins du monde nous encourage. Dans le même esprit, nous saluons la participation à nos travaux d'amis et de camarades venant d'Europe centrale et de l'Est.

Tous ensemble!

Merci!



**Marches européennes/Euromarches
contre le chômage, la précarité et les exclusions.
Qui sommes-nous?**

Le réseau des Marches européennes est une structure souple essentiellement constituée d'une « coordination européenne » qui réalise au consensus la plus large unité autour d'initiatives de débats et de mobilisations.

Le réseau ne prétend à aucune hégémonie et se connecte à tous les réseaux nationaux, européens et mondiaux qui luttent contre les effets du néolibéralisme (comme par exemple les Forums sociaux) et sont solidaires des chômeuses, chômeurs et précaires, des exclu(e)s.

Les Marches européennes ne sont pas un réseau syndical : elles n'en comptent pas moins beaucoup sur le mouvement syndical dans toute sa diversité pour faire avancer la cause des chômeurs et des précaires.

Indépendantes de toute organisation politique, les Marches européennes sont prêtes à des échanges avec toute formation politique représentée ou non au Parlement européen pour faire avancer la lutte contre le chômage, la précarité et les exclusions dans toute l'Europe.

Fondées en 1996 à Florence, les Marches européennes/Euromarches contre le chômage, la précarité et les exclusions ont organisé en 1997 des marches à travers toute l'Europe pour dénoncer le chômage de masse et de longue durée dans l'UE. Parties de Finlande, de Tanger, de Sarajevo, les marches ont traversé tous les pays de l'UE avant de converger vers Amsterdam où se

tenait le sommet de l'UE. Près de 50000 manifestant(e)s y ont rejoint les marcheuses et les marcheurs.

Le sommet d'Amsterdam décida alors d'organiser à partir de 1997 à Luxembourg et ensuite tous les ans des sommets sur les questions de l'emploi. De Cardiff à Thessalonique en passant par Lisbonne et Séville, le réseau des Marches européennes suivit tous ces sommets et en fit connaître les décisions scandaleuses. Le seul remède proposé par l'UE a consisté en effet à impulser dans chaque pays des mesures dites d'«activation», obligeant les chômeurs à accepter n'importe quel emploi, à n'importe quel prix et condition de flexibilité.

La veille des mobilisations à l'occasion du sommet de Nice en 2000, les Marches initièrent la première Assemblée européenne des chômeuses, des chômeurs et précaires en lutte. C'est ainsi que chaque année et récemment dans le cadre des Forums sociaux européens, cette assemblée fait le point sur la situation des chômeuses, des chômeurs et des précaires, sur leurs revendications et leurs initiatives, sur leur participation aux différents mouvements sociaux.

Depuis le sommet de Nice, le réseau des Marches européennes est particulièrement attentif à tout ce qui a trait à la Charte des droits fondamentaux et au processus constitutionnel engagé au sein de l'UE qui s'élargit. C'est ainsi que les Marches européennes sont partie prenante des initiatives du Réseau pour une Europe démocratique et sociale.

Pour en savoir plus: www.euromarches.org
Pour nous contacter: euromarches@ras.eu.org

Une politique concertée et ses conséquences

Où l'on verra que les mesures auxquelles sont confrontés les chômeurs et les travailleurs plus ou moins précaires dans tous les pays de l'Europe des Quinze découlent d'une politique concertée entre les États au niveau européen...

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux



Dessin réalisé par Titom pour la plateforme « Stop à la chasse aux chômeurs » de Belgique à l'initiative du Collectif solidarité contre l'exclusion.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

*LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE L'EMPLOI DANS
LE CADRE DE LA MONDIALISATION*

Judith Dellheim (Euromärsche Deutschland)

Quiconque vit dans le système capitaliste est obligé, qu'il le veuille ou non, d'entrer de manière directe ou indirecte, dans le jeu de la concurrence. Se posent alors les questions suivantes. Sommes-nous conscients de ce fait? Recherchons-nous et défendons-nous des marges de manœuvre pour des comportements autonomes et solidaires? Combattons-nous ce système de concurrence? Développons-nous la solidarité, avant tout avec ceux qui sont les plus exclus?

C'est dans ce contexte que nous devrions discuter de la politique européenne de l'emploi, analyser ses contradictions et développer des stratégies contre cette concurrence.

En ce qui concerne la politique de l'emploi de l'UE, qui n'est en fait qu'une politique du marché du travail (il ne s'agit pas de créer des emplois supplémentaires permettant une vie décente, socialement utiles et qu'on pourrait donc aussi justifier d'un point de vue écologique), quatre aspects sont fondamentaux:

1. On ne peut pas la séparer de la politique globale de l'UE. Celle-ci est, en dernière analyse, néolibérale et militariste.
2. Il s'agit toujours d'une réaction à une pression venant d'en bas.
3. De même, l'UE tente de réagir à des problèmes réels comme celui du chômage de masse.
4. Elle est la résultante de politiques nationales qui ne sont pas identiques. Les différences concrètes peuvent fournir

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

des angles d'attaque pour des stratégies de gauche (en Finlande, la politique de l'emploi diffère de celle pratiquée en Grande-Bretagne).

L'histoire de la politique de l'emploi de l'UE est celle d'une concurrence qui ne cesse de croître. Celle-ci se présente sous la forme d'une concurrence entre les entreprises et leur personnel, entre les États et les régions économiques à l'échelle mondiale. En même temps, le poids des grands groupes, des marchés financiers devenus relativement indépendants et des capitaux les plus puissants a augmenté à chaque niveau, mondial, européen, de l'UE et de ses États membres, des régions et des communes.

Ainsi l'ont voulu l'UE et ceux qui y détiennent le pouvoir. Mais les gouvernants et les administrations ne veulent pas accepter les conséquences de la concurrence dans toute leur ampleur, y compris, entre autres, pour des raisons de pression sociale. Les entreprises veulent réussir sur le marché et veulent, pour abaisser le coût de revient unitaire, diminuer leur contribution à la société. Mais il faut que la société soit ainsi faite que toujours elle leur fournisse de la main-d'œuvre suffisamment qualifiée, tienne à disposition les ressources nécessaires, assure la sécurité des sites de production et des marchés, garantisse des facteurs environnementaux comme la propreté de l'air et de l'eau. Donc, afin d'augmenter les parts concrètes de marché et les profits, il faut déréguler, privatiser et réduire les impôts.

Mais il faut que la société fonctionne. Les gouvernements répondent à ces attentes: ils dérégulent et privatisent mais veulent garder la maîtrise des questions de société. Comme les recettes publiques diminuent en raison des cadeaux fiscaux faits aux grands groupes et aux riches, ils augmentent

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

la pression sur ceux qui sont dépendants des transferts sociaux: les demandeurs d'asile, les pauvres, les chômeurs, les retraité(e)s. Ils exigent de chaque individu qu'il dépense davantage pour sa formation, sa santé, son «employabilité» et sa protection sociale, sans créer les conditions pour qu'il en ait aussi les moyens! Pour se justifier, ils font référence aux «conditions imposées par la concurrence entre les sites d'implantation».

*L'UNION EUROPÉENNE NE FAIT QUE RENFORCER
TOUTES CES TENDANCES*

Lorsqu'au printemps 2000 à Lisbonne les chefs de gouvernement ont décidé de faire de l'UE la région économique la plus dynamique du monde, fondée sur la connaissance, ils étaient en majorité des sociaux-démocrates. Ils parlaient de plein emploi, de développement durable et de cohésion sociale.

Que s'était-il passé? Le chômage de masse et son coût n'avaient cessé de croître depuis des années et c'est la raison pour laquelle la plupart des élections avaient finalement été favorables aux sociaux-démocrates. Aux États-Unis, le PIB et la productivité augmentaient, alors que le chômage baissait, alors qu'augmentaient aussi la violence et le nombre de «travailleurs pauvres», ce dont les dirigeants sociaux-démocrates ne voulaient pas. La guerre au Kosovo avait révélé des écarts technologiques importants entre les systèmes d'armement américains et européens. Les États-Unis étaient importunés par certaines conférences écologiques internationales.

Ceci a amené «nos» chefs de gouvernement à lancer ce défi, bien qu'ils auraient dû savoir que:

- celui qui veut atteindre des coûts de production inférieurs à ceux des entreprises américaines ne peut pas réaliser des investissements socialement nécessaires;

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

- celui qui mise sur la croissance dans la compétition internationale ne peut pas entreprendre une transformation écologique;
- celui qui veut sortir vainqueur de la compétition internationale, exacerbe la concurrence, multiplie et exporte aussi bien les problèmes sociaux que les problèmes écologiques et rend plus aiguës les questions existentielles de l'humanité.

L'UE table sur la concurrence et utilise sa politique de l'emploi pour accroître cette dernière:

1. elle oblige les personnes à accepter un travail rémunéré, indépendamment du fait qu'il garantisse ou non une vie décente, qu'il ait ou non du sens;
2. elle veut rendre de plus en plus de gens opérationnels sur le marché du travail, sans créer de nouveaux emplois;
3. elle vise à aider les personnes et les entreprises à devenir «bonnes pour le marché mondial»;
4. elle exige davantage de «mobilité» de la part des salariés;
5. elle punit les vaincus de la compétition.

Ces cinq facteurs sont aggravés par l'élargissement de l'UE, par le rôle qu'elle joue dans les institutions mondiales comme le GATT, par ses activités concrètes dans des pays tiers, par les défis lancés à d'autres acteurs de l'économie mondiale et par la militarisation de la politique extérieure qui provoque une nouvelle course aux armements.

C'est justement grâce à l'élargissement de l'UE que «nos» puissants et «nos» gouvernants veulent obtenir des avantages dans la compétition mondiale. Ils continuent à développer la concurrence au niveau du marché par le dumping social et salaria. L'UE et son marché intérieur s'agrandissant, le mar-

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

ché du travail et l'offre de main-d'œuvre à meilleur ou à bon marché croissent également, le nombre de faillites et donc de chômeurs augmente dans les pays (qui vont adhérer), les principes et les recommandations de l'UE en matière de politique de l'emploi sont imposés aux nouveaux membres.

Tout ceci se fait derrière le slogan «*Nous créons le plein emploi*». Sans même définir ce que cela veut dire.

Pour conclure: le plein emploi signifie donner à toute personne qui le désire la possibilité d'exercer une activité permettant une vie décente et ayant un sens. La lutte solidaire pour défendre, renforcer et élargir les droits des salariés et des chômeurs et développer la démocratie économique constitue la stratégie principale pour que cette vision devienne réalité.

LA NON-GARANTIE DES DROITS À PRESTATION PEUT ABOUTIR AU DÉTRICOTAGE COMPLET DES DROITS SOCIAUX !

Marie-Paule Connan (Collectif belge des Marches européennes)

La stratégie européenne pour l'emploi? Un détricotage méthodique des structurations sociales qui met la pression sur les personnes qui ont les plus bas revenus.

Le projet de Constitution européenne? Le fil serait tiré par le haut. Ce serait un déshabillage des droits à prestations. Il n'y aurait plus de recours possible aux droits.

Depuis 1997, la politique de l'emploi de l'UE a pour objectif la remise en cause du droit du travail et des conventions collectives. Lorsqu'après la signature du traité d'Amsterdam, la coordination des Marches européennes contre le chômage,

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

la précarité et les exclusions a analysé le chapitre «Emploi», elle a immédiatement alerté sur les risques de souffrances sociales que cela pouvait engendrer. Le mécanisme annoncé prévoyait de déstabiliser la catégorie de travailleurs les plus fragiles et les sans emploi. Le vocabulaire choisi était particulièrement culpabilisant: *inemployabilité, inadaptation, manque d'esprit d'entreprise*.

Il est indiqué dans le traité de l'UE que la politique de l'emploi doit être compatible avec les grandes orientations de politiques économiques (GOPE). Qu'étaient donc que ces GOPE? En lisant les communications de la Commission européenne à ce sujet, on y trouvait les buts de concrétisation de cette compatibilité:

«Pour obtenir les résultats voulus, un élargissement de l'échelle de salaires vers le bas suppose une réduction de 20 à 30% du coût salarial des activités peu qualifiées, comme cela a été le cas par exemple, aux États-Unis dans les années 1970 et 1980.

En outre, pour être efficace, une telle mesure nécessiterait en Europe, une réduction équivalente des allocations de chômage et des prestations sociales afin d'éviter *le piège de la pauvreté*.

Une telle méthode se traduirait, par une répartition plus inégale des revenus et créerait à la limite, des catégories de *pauvres bien qu'ayant un emploi*, incapables de vivre décemment de leur salaire. [...] Il est intéressant de noter qu'aux États unis, cela a justifié un changement de cap vers la mise en place d'un dispositif d'aide sociale, sous la forme d'un crédit d'impôt sur les revenus salariaux (*Earned-Income Tax Credit*).

En Europe, cela signifierait qu'une partie de l'argent économisé sur les allocations de chômage devrait être réaffectée à d'autres formes de transferts sociaux, et ne

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

permettrait donc pas d'alléger les contraintes pesant sur les budgets publics.

Une telle réduction des coûts salariaux serait dès lors difficile d'appliquer dans l'Union, bien qu'il soit possible d'y contribuer par des conventions collectives pragmatiques entre partenaires sociaux, prévoyant notamment des salaires d'insertion pour les chômeurs longue durée.»

(Communication: «Croissance et emploi dans le cadre de stabilité de l'UEM», Réflexions de politique économique en vue des grandes orientations de 1998. COM (1998 , mai 1997).

Les GOPE d'Écofin actionnent et façonnent les systèmes nationaux selon un rythme imparable qui impose chaque année des «recommandations» aux États qui doivent faire un rapport sur l'application de ces diktats. Les rapports sont évalués et se concluent, le cas échéant, par un blâme.

L'évaluation tourne toujours autour des mêmes termes, assésés chaque année: «*Certaines avancées sont constatées, mais les décideurs ne doivent pas relâcher leurs efforts. [...] Les États membres doivent s'attaquer au manque de flexibilité du marché du travail, prendre des mesures pour réformer les systèmes de prestations.*» Sept ans après, force est de constater que cette stratégie a été appliquée à la lettre.

*L'AVENIR DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR
L'EMPLOI*

La Commission européenne a rédigé une série de communications qui annoncent une domination totale des décisions des ministres de l'économie et des finances (Conseil Écofin) par une «*rationalisation des processus européens mis en place pour la coordination de la lutte contre l'exclusion sociale, la stratégie européenne pour l'emploi, la mise en œuvre du marché intérieur (privatisation des services publics) et les GOPE*».

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Les GOPE seront la locomotive de ce processus planifié tous les trois ans. Pour cela, le Conseil Écofin a annoncé ses priorités qui annoncent un nouveau renforcement des sanctions à l'encontre des personnes menacées ou frappées par le chômage et l'exclusion sociale. Il sera demandé aux États de réviser les systèmes de prestations afin «*qu'ils favorisent la participation au marché du travail et déjouent les pièges de la pauvreté et du chômage*»; il faudra aussi qu'ils réforment leurs régimes d'imposition et leurs systèmes de formation des salaires «*afin qu'ils tiennent compte du lien entre l'évolution sociale, la stabilité des prix et les conditions du marché du travail*». Les ministres de l'économie et des finances demandent aussi de «*renforcer l'efficacité des programmes actifs du marché du travail, d'améliorer la mobilité des travailleurs, d'accroître l'offre de main d'œuvre dans tous les groupes pertinents*» (personnes plus âgées, femmes, immigrés et jeunes).

Pour imaginer l'avenir, tel qu'il est prévu par l'idéologie dominante des institutions européennes, il faut établir le lien entre ce processus *unique* (inique ?) de coordination des politiques économiques, de concurrence, de privatisation des services publics, de protection sociale intégrant l'inclusion sociale, la santé et les pensions *et* l'exclusion des droits à prestation de la liste des droits communs aux États membres de l'UE.

L'AVENIR DES DROITS À PRESTATION ?

La Charte des droits fondamentaux de l'UE, intégrée dans le projet de Constitution européenne (partie 2), ne reconnaît ni le droit au travail, ni le droit aux prestations sociales (pensions de retraite, allocations de chômage, etc.), ni le droit au revenu d'existence, ni le droit au logement..., mais simplement la liberté «*de travailler*» et d'aller chercher un emploi

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

dans un autre Etat membre, l'« accès aux prestations » et à « une aide sociale » lorsqu'elles existent. Il n'est nullement question de droits justiciables mais de simples objectifs à atteindre, et encore avec un bémol: « Selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations nationales. » En outre, cette charte ne consacre pas de droits transnationaux à l'action syndicale et à la grève.

Par contre, le projet de Constitution impose des critères de convergence très précis et drastiques pour le marché, la monnaie, la libéralisation des services publics et la réduction des coûts de la protection sociale.

Certes, les États sont libres de faire ce qu'ils veulent avec leurs systèmes de protection sociale, *mais* à condition qu'ils réduisent leurs dépenses. *Pour le social, rien n'est obligatoire. Ce qui implique que la redistribution des richesses n'est pas prévue.*

Peut-on imaginer un sursaut et une proposition de loi européenne qui aurait pour objectif le progrès social? Lorsqu'on lit le projet de Constitution, cela paraît impossible car il faudrait l'unanimité des vingt-cinq États membres.

De très grandes inégalités existent déjà entre les vingt-cinq États et le risque est grand de les voir s'approfondir. La Constitution européenne deviendrait alors le support de l'organisation de la convergence vers le bas et d'un dumping social à outrance.

Nous attendons évidemment, toutes et tous, autre chose d'une telle constitution.

Celle qui a été rédigée présente une très forte régression au regard des accords internationaux de l'après-seconde guerre mondiale. Dans la Déclaration des droits de l'homme de 1948 et dans la charte sociale de Turin de 1961, le but à atteindre était de rendre obligatoire dans tous les pays:

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

- le droit à l'aide sociale (que nous appelons le droit au revenu);
- le droit à l'accès aux services sociaux;
- le droit aux allocations de chômage;
- le droit à la pension.

Ce n'est que si ces droits sont obligatoires dans les vingt-cinq États que nous pourrions imaginer voir se réaliser notre objectif d'une convergence vers le haut et de la mise en place d'un système européen de solidarité collective qui définirait les montants en pourcentage de la richesse de chaque pays.

Cette revendication, nous l'avons posée avant que n'arrive ce projet de Constitution européenne et nous l'avions fixé à 50% du PIB par habitant.

Nous n'imaginions pas alors que les droits pouvaient être remis en question.

Hier, avant 2000, nous disions: «Nous avons des droits, demandons plus.» Aujourd'hui, le projet de Constitution européenne nous dit «demain vous n'aurez plus de droits sociaux».

C'est inacceptable!

COMMENT LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'EMPLOI EST-ELLE PERÇUE DANS CHAQUE PAYS ?

Ce compte-rendu des nombreuses interventions plurielles faites à ce sujet lors de la conférence essaye de rendre compte de l'essentiel de leur contenu sans en atténuer la diversité. Jean-Guy Dufour

PAYS-BAS

La politique européenne, qui vise à réduire les dépenses de Sécurité sociale, à rendre le travail le moins cher et le plus

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

flexible possible et à obliger les gens à accepter un travail mal payé pour vivre, est mise en œuvre de la façon suivante par le gouvernement néerlandais:

- réduction des revenus sociaux par rapport aux salaires;
- introduction d'une contribution personnelle dans les dépenses de santé et dans l'accès aux services publics;
- mise à la charge des employeurs des congés maladie pour qu'ils les limitent au maximum;
- établissement d'un guichet unique pour les aides sociales et les allocations chômage pour traquer tout cumul;
- gel des salaires pendant deux ans sur la base d'un accord patronat-syndicats-gouvernement;
- réduction des droits des chômeurs;
- contreparties exigées aux revenus sociaux comme l'acceptation d'un plan d'insertion.

Allant dans le même sens, la commission parlementaire Leijnse propose ce qui est appelé le «*modèle capucino*» pour refondre tout le système actuel de protection sociale avec trois niveaux de revenus sociaux: un revenu garanti par l'État à tout citoyen d'un très bas niveau, une assurance fondée sur les salaires et une assurance fondée sur l'épargne individuelle.

BELGIQUE

La mise en œuvre de la politique européenne de l'emploi se fait de la façon suivante:

- Il y a une multiplication de systèmes d'emplois «aidés» visant certains groupes cibles: le plan Rosetta offre des contrats d'un an pour les jeunes et le plan Activa concerne les chômeurs âgés de longue durée, etc. Ceux qui sont «aidés», avec ces plans, ce sont les patrons qui en profitent évidemment pour licencier des salariés en régime normal pour les remplacer par ces emplois moins chers.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Le résultat de ces systèmes n'est donc nullement une création d'emplois mais un partage du coût salarial entre les patrons et les contribuables!

■ Les personnes touchant le revenu minimum garanti (Minimex) ont été, il y a deux ans, obligées d'accepter un parcours d'insertion sans que cela ne soulève beaucoup d'oppositions. Le plan du député socialiste Vanderbrook veut maintenant étendre ce système à tous les chômeurs depuis plus de 15 mois. Ils devront signer un engagement à chercher avec acharnement des emplois dont on sait pourtant qu'ils n'existent pas. Si leurs efforts sont jugés insuffisants, ils seront radiés!

ALLEMAGNE

Avec son trop fameux Agenda 2010, la coalition gouvernementale se livre à une casse sociale généralisée sans rencontrer d'opposition parlementaire. L'État social, garanti par la Constitution, est mis en question, et c'est de ce fait l'ordre social mis en place après la guerre qui est bousculé.

L'Agenda 2010 prévoit le démantèlement (privatisation) des mesures de protection en cas de maladie, de vieillesse ou de licenciement et l'abolition du statut de chômeur de longue durée. Les quatre lois Harz mettent en musique cette orientation. Sur le marché du travail, les emplois à durée limitée dont les salaires d'entrée se trouvent 20 à 30% au-dessous du niveau tarifaire augmentent sensiblement tandis que les licenciements sont facilités et la protection contre le chômage réduite. L'acceptation de tout emploi, indépendamment du niveau de qualification et du salaire antérieur, devient contraignante et la protection chômage en cas de chômage de longue durée est annulée. Puisque les élites politiques et sociales refusent toute politique vraiment créatrice d'emploi, il devient

possible qu'un chômeur reste sans emploi et sans prestation. C'est le retour à la pauvreté.

Les lois Hartz prévoient en particulier:

- Le raccourcissement de la durée de l'allocation chômage à 12 mois au maximum (seuls les plus de 55 ans pouvant bénéficier d'une extension jusqu'à 18 mois) – toujours en fonction de la durée de leur emploi précédant, bien entendu. Ceci exclut 30% des allocataires du régime des allocations chômage.
- Les chômeurs de longue durée qui touchaient jusqu'à présent une aide calculée en fonction de leur dernier salaire (53%) et qui avait droit à un emploi correspondant plus ou moins à leur qualification, n'auront droit, à partir du 1^{er} janvier 2005, qu'à un minimum bien au-dessous du seuil de pauvreté: 345 euros mensuels en ex-RFA et 311 euros en ex-RDA, ce qui ne laissera guère plus de 4, 5 euros par jour pour manger. En principe s'ajoute à ce montant le coût du loyer, mais la restructuration de l'agence de l'emploi, qui octroie les emplois en même temps qu'elle verse les prestations (selon les critères d'une entreprise privée) fait en sorte que l'arbitraire augmente. Ainsi, une famille peut être contrainte à chercher un autre logement si celui qu'elle occupe est jugé «trop cher». Ce «revenu social» est bien sûr conditionné par les ressources du ménage. En fonction de cela, un demi-million de personnes vont perdre le droit à cette prestation.
- Cette nouvelle prestation changera aussi le régime de l'aide sociale. Jusqu'à présent, celle-ci avait entre autre pour fonction de s'ajouter au salaire dans le cas où celui-ci serait au-dessous du niveau de l'aide sociale. La nouvelle aide sociale ne sera versée qu'aux personnes qui ne sont pas en mesure d'assumer un emploi: handicapés,

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

vieux, malades etc. Le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale va passer de 1200000 à 200000 environ.

La Fondation Bertelsman (*think tank* du gouvernement) pense quant à elle que c'est encore trop et que la nouvelle aide au chômage devrait être divisée par deux! La justification fournie par la loi Harz est claire et se passe de commentaires: «*Les exigences qu'on est en droit d'avoir vis-à-vis des chômeurs sont sans limites car le coût qu'ils représentent pour la société doit absolument diminuer.*»

De ces mesures va résulter un développement des emplois à très bas salaires (santé, aide à domicile, etc.) qui va frapper les femmes tout particulièrement. Nombre de personnes sont poussées à un travail intérim ou encore «aidées» à devenir «travailleur libre». Des centaines de milliers de gens vont être purement et simplement plongés dans la misère par ces mesures.

ESPAGNE

Depuis une dizaine d'années, il y a eu une décroissance forte du chômage qui est passé de plus de 20% à 11% (il est encore de 16% chez les femmes!), ce qui représente encore le plus fort taux d'Europe. En cinq ans, le PIB par habitant a augmenté de 40% mais le revenu par habitant n'a progressé que de 31% seulement. Cette croissance s'est faite de façon très inégalitaire et laisse beaucoup de gens sur le bas côté: 8 millions de personnes sont en dessous du seuil de pauvreté fixé à 280 euros mensuels; presque la moitié des salariés espagnols sont au chômage ou avec un contrat précaire; le taux de travail précaire est resté constant à environ 30% ces dix dernières années touchant 4 millions de salariés. Quant au temps partiel, il est à 80% féminin. L'économie illégale s'est développée et de plus en plus de gens, surtout des jeunes,

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

des femmes et des immigrés, passent continuellement du chômage à un travail précaire ce qui les maintient dans la pauvreté et l'insécurité. Beaucoup de femmes sont obligées de travailler dans des secteurs comme celui du ménage et de l'aide à domicile où le droit du travail est quasi-inexistant.

Le système de protection sociale espagnol est bas ce qui est un héritage de la période franquiste. Aujourd'hui, un RMI de 300 euros (56% du Smic) n'est touché que par 200 000 personnes et 50% des chômeurs sont privés de toute allocation, lesquelles allocations ont diminué ces dernières années.

Heureusement, la dégradation dramatique de la situation des chômeurs et des règles encadrant les licenciements, décidée par le gouvernement Aznar en 2001, a pu être évitée grâce à deux grèves générales et aux énormes manifestations de 2001 et 2002. Précédent instructif pour tous!

Le cas de l'Espagne montre que dans le passage de la dictature à la démocratie, la lutte pour les revenus garantis suffisants est vraiment essentielle.

FRANCE

Dans le but de peser sur les salaires, il y a collusion entre le patronat et le gouvernement pour réduire les droits et les allocations des chômeurs et pour mettre celles-ci sous conditions. Ceci s'inscrit dans une agression générale contre tous les droits sociaux.

Depuis deux ans, trois attaques ont été mises en place en ce qui concerne les allocations chômage:

- Celle visant le régime des intermittents du spectacle qui donne lieu à l'énorme lutte bien connue qui dure encore.
- L'activation du RMI par le RMA, contrat à mi-temps de 9 mois renouvelable une fois et payé au Smic horaire avec le RMI versé à l'employeur. Résultat: 133 euros

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

de plus par mois pour le Rmiste pour 80 heures de travail et un coût de l'heure pour le patron de 4 euros au lieu de 10,5!

- La limitation à deux ans de l'allocation de solidarité spécifique (70% du seuil de pauvreté) jusqu'ici illimitée dans le temps.
- La diminution de la durée des allocations de chômage et le durcissement des conditions d'accès décidés fin 2002 par l'organisme de l'assurance-chômage (Unedic).

L'application rétroactive de ces dernières diminutions aux allocataires inscrits avant fin 2002, en violation du contrat Pare pourtant léonin et imposé, a mis en fin de droit anticipé 250000 chômeurs début 2004; 660000 autres vont suivre. Parmi eux beaucoup de cadres qui réagissent très fort et qui ont initié une contre attaque juridique reprise à grande échelle par les organisations de chômeurs. (Lors de la rédaction de cet ouvrage, nous apprenons que la justice a donné raison aux chômeurs.).

GRÈCE

Depuis le développement des politiques néolibérales on assiste à une attaque frontale contre des droits sociaux déjà très maigres.

La croissance économique en Grèce a été ces dernières années la plus forte de l'UE mais elle ne profite pas à tout le monde. Les profits des patrons grecs sont le double de la moyenne européenne mais 25% de la population vit sous le seuil de pauvreté, ce qui est aussi le double de la moyenne européenne. Plus de 15% des travailleurs sont immigrés et n'ont aucun droit, ce qui est un malheur pour eux mais aussi pour tous les autres travailleurs grecs car ils servent ainsi aux patrons à faire pression sur le niveau des salaires. L'égalité

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

des droits entre les travailleurs grecs et les immigrés est d'autant plus nécessaire.

Plus de 70% des emplois créés en Grèce depuis cinq ans sont flexibles. De plus, 35% du travail se fait au noir! Une très forte minorité des travailleurs est en fait condamnée à faire des 45, 60, voire 65 heures par semaine en occupant deux voire trois emplois pour survivre.

Le gouvernement est récemment passé à droite. Durant la campagne électorale, le président du Parti socialiste a proposé l'introduction du travail sans Sécurité sociale pendant au moins cinq ans pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Tout le monde a fait remarquer que, dans ce cas, les patrons licencieraient pour remplacer les travailleurs actuels par de tels jeunes.

Tout est-il alors noir? Non si on se rappelle la victoire de l'énorme mobilisation du peuple grec, il y a trois ans, contre les projets de réforme de la Sécurité sociale!

IRLANDE

Les organisations de chômeurs sont associées aux discussions entre le patronat le gouvernement et les syndicats. Ceci est une bonne chose que l'on devrait essayer d'obtenir partout en Europe.

Cela permet des avancées. Ainsi, le gouvernement vient-il de décider qu'à partir de 2007, 30% de la croissance des profits des entreprises et 40% ultérieurement devraient être consacrés à l'augmentation des allocations chômage, permettant de faire passer celles-ci de 134 euros par semaine en moyenne actuellement à 144 euros.

Par contre, le gouvernement a augmenté de 49 à 52 semaines le temps de travail nécessaire pour avoir droit aux allocations chômage et il a prévu qu'il faudrait que les chô-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

meurs démontrent qu'ils recherchent effectivement du travail pour y avoir droit. Ce qui est ressenti comme une humiliation et nous tentons d'amoindrir les impacts possibles de cette mesure.

Par ailleurs, la croissance en Irlande est forte mais cela n'a pas empêché la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté de passer de 15% à 22%. Nous devons travailler à une meilleure répartition de la richesse. Le salaire horaire minimum en Irlande est de 7 euros; c'est le plus haut d'Europe. C'est bien mais les employeurs prétendent qu'un tel niveau de salaire réduit l'emploi possible et les organisations de chômeurs doivent faire attention à ce que le niveau des salaires soit bon sans que cela porte préjudice à l'emploi et au niveau des allocations de chômage. Nous considérons que la question d'un juste équilibre entre salaires et allocations chômage est importante.

FINLANDE

À la fin des années 1980, le taux de chômage en Finlande était très bas, en dessous de 3%. La conjonction de la mondialisation des marchés financiers et de la montée des taux d'intérêts en Allemagne a entraîné une crise de l'activité économique, des faillites dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est et une forte croissance du chômage. En avril 1994, le taux de chômage a atteint son sommet à 16,6%. Depuis, il a décliné très lentement. Le taux de chômage visible, c'est-à-dire les personnes inscrites dans les agences pour l'emploi, disponibles pour un emploi, était en janvier 2004 de 9,5%, il faut y ajouter 1% de demandeurs d'emploi inscrits dans des programmes spécifiques.

Dans les années de fort taux de chômage, la recette néolibérale de lutte contre le chômage a gagné du terrain dans

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

les esprits. Bien que les tentatives les plus austères de réduction d'impôts sur le revenu, d'allocations chômage, de couverture sociale aient été rejetées, l'orientation a été claire, les droits des demandeurs d'emploi ont beaucoup souffert. Les allocations chômage ont été introduites en 1985 puis, deux ans plus tard, les jeunes et les chômeurs de longue durée se sont vu proposer des droits à un emploi aidé par l'État, pour une durée de 6 mois, ce qui permettait de prolonger la durée des allocations.

En 1992-1993, ce système a été supprimé, ce qui a provoqué une montée en puissance des (syndicats (LTU), des disparités salariales, une dépendance croissante des revenus de substitution et en réalité un second marché du travail pour les personnes qui entrent dans la vie active à travers des emplois aidés.

UNE POLITIQUE SOCIALE EUROPÉENNE ?

Formellement la politique sociale est de la compétence exclusive de chaque État et, sauf en matière de sécurité et de santé au travail, c'est simplement une concertation entre États sur leur politique sociale qui peut se développer au niveau de l'UE.

En fait, le tour de la situation dans chaque pays démontre à l'évidence que cette concertation, quand elle aboutit à des conclusions consensuelles, induit bien l'application d'une même orientation politique dans tous les pays. Or, l'axe fondamental de cette politique, tout particulièrement depuis les sommets de Luxembourg en 1997 et de Lisbonne en 2000, est de prendre les mesures sociales permettant d'améliorer la compétitivité de l'économie européenne par rapport à celle des États-Unis et du Japon. C'est uniquement de ce point de vue que les questions sociales sont vues. Dans ce cadre, la

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

compétence formellement exclusive des Etats permet qu'une dégradation des droits sociaux appliquée pays par pays ne bute sur aucun minimum fixé au niveau européen. Le projet de traité constitutionnel permet d'ailleurs de prolonger indéfiniment cette logique en se refusant à fixer de tels minima.

D'où le débat: faut-il prendre acte de cet état de fait et lutter pour les droits sociaux essentiellement pays par pays? Faut-il lutter pour des coopérations renforcées entre États qui seraient prêts à garantir en commun des normes sociales avancées, comme l'envisage le projet de traité constitutionnel dans d'autres domaines? Faut-il même développer le rapport de force permettant d'obtenir enfin des standards sociaux satisfaisants au niveau européen d'application obligatoire dans chaque pays s'ils sont supérieurs aux législations nationales?

Deux points font, par contre, consensus:

- Il y a bien une lutte à mener au niveau européen pour que la politique décidée à ce niveau ne dépouille pas chaque pays des moyens financiers d'une politique sociale et d'une politique de l'emploi avancées.
- La politique européenne actuelle en matière d'immigration permet aux employeurs d'user massivement du travail illégal pour peser sur l'ensemble des salaires et des conditions de travail. Une seule parade existe: exiger les mêmes droits pour toutes les personnes vivant sur le territoire européen quelle que soit leur origine.

À l'Est quoi de nouveau?

Avant même que l'élargissement de l'UE aux dix nouveaux pays soit officiel, les associations de chômeurs ont commencé à tisser des liens entre l'Ouest et l'Est. Nos ami(e)s de Pologne et d'Allemagne ont déjà construit une coopération régulière; nos ami(e)s polonais ont pu participer nombreux à l'assemblée des chômeurs et précaires du Forum social européen de Paris en novembre 2003. Leur contribution active à cette conférence a été très instructive et a permis de mieux concevoir comment on pouvait lutter ensemble pour une Europe des droits sociaux de l'Est à l'Ouest de l'Europe.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux



La « nouvelle Europe » à l'assemblée européenne des chômeurs et précaires en lutte, FSE Paris-Saint-Denis, 2003 (Photo : DR).

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

*LA QUESTION SOCIALE EN POLOGNE ET DANS LES
NOUVEAUX PAYS ADHÉRENTS À L'UNION
EUROPÉENNE : LA VISION D'UN EXPERT*

Bruno Drweski (chercheur à l'Institut national des langues et civilisations
orientales)

Au cours des quinze dernières années, les pays de l'Europe du centre et de l'Est ont connu des bouleversements sociaux et économiques extrêmes.

La Pologne est passée d'un taux de chômage de 0% (et même d'un manque de main-d'œuvre qui provoquait la mobilisation du pouvoir contre ce qu'il appelait alors le «parasitisme social», c'est-à-dire le refus d'être employé) à un taux de chômage qui est d'abord monté à près de 20% avant de redescendre provisoirement à 10% puis de remonter à 20% aujourd'hui. Mais on trouve un peu partout des îlots de prospérité relative (les grands centres et les régions occidentales) au milieu de régions de chômage endémique où les taux peuvent dépasser 30%.

Cette évolution a entraîné la décomposition du tissu social, avec ses corollaires: passivité, délinquance, drogues, alcoolisme, etc. Les régions de pauvreté endémique sont celles où se concentraient auparavant les activités agricoles et minières ainsi que celles situées le long des futures frontières orientales de l'UE touchées de plein fouet par les conséquences sociales et économiques de la création du «mur de Schengen».

La libéralisation de l'économie, le désengagement des pouvoirs publics, la décentralisation sur un mode néolibéral, la privatisation des entreprises et de certains services, la suppression des structures autogestionnaires dans les entreprises, la limitation aux possibilités d'implantation des syn-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

dicats dans les nouvelles entreprises et, *last but not least*, l'adoption par les gouvernements, souvent officiellement sociaux-démocrates, de codes du travail conformes aux dogmes ultralibéraux accompagnés de la limitation des accès aux compensations pour les chômeurs, tout cela n'a pas contribué, contrairement aux prévisions des idéologues de la «transition», à assurer une croissance stable. Sans mentionner la question devenue toute théorique de la renaissance de l'activité et du travail.

Ces politiques ont en revanche permis de généraliser le chômage, la précarité des conditions de travail, la délinquance, la corruption et l'émigration plus à l'Ouest des populations précarisées, parfois remplacées par des immigrés illégaux venus de l'Est et du Sud, et encore plus précarisés.

Les réformes politiques ont introduit un système d'alternances sans alternatives, des taux d'abstention dépassant souvent 50%, le rôle grandissant des activités caritatives souvent menées par les Églises, le développement des intégrismes, la xénophobie et l'isolement grandissant de chaque région marginalisée.

La Pologne d'aujourd'hui a pratiquement démonté totalement le système de contrôle administratif des conditions de travail et d'embauche. Le nivellement par le bas des règles semble bien engagé. Le gouvernement polonais actuel a même théorisé cette évolution face aux autorités de l'UE, en prétendant que les tentatives d'imposer un «modèle social européen» allaient à l'encontre du respect de la diversité européenne et de rapports sociaux respectueux des traditions nationales... vieilles en fait de moins d'une quinzaine d'années!

Constatons aujourd'hui que, à l'Est comme ailleurs, on met de l'avant la «nécessaire» supranationalité lorsqu'il s'agit de réduire les droits sociaux nationaux, et que l'on propage

la spécificité des conditions nationales, voire des traditions locales, lorsque l'on veut empêcher l'égalisation par le haut, au niveau international ou européen, des droits sociaux.

Dans cette situation, les partisans d'un volet social minimum ont tendance à se partager en trois sensibilités, en apparence contradictoires:

- Les pro-européens qui espèrent que leurs concitoyens pourront profiter dans le cadre de l'UE d'un minimum social grâce à l'existence d'un modèle social européen qui reste à construire et qui semble en tout cas plus crédible que la reconstruction des acquis datant de la période socialiste aujourd'hui en grande partie démantelés.
- Les anti-européens tentés par les intégrismes religieux ou nationaux qui comptent sur les structures charitables et sur une politique protectionniste pour préserver les emplois et les entreprises existantes.
- Les eurosceptiques qui tendent à envisager la reconstruction de structures nationales reprenant certaines caractéristiques du socialisme et penchant aussi pour une ouverture sur les économies potentiellement en développement d'Eurasie post-soviétique et d'Extrême-Orient.

Ce désarroi et cet éparpillement des milieux critiques face aux évolutions actuelles permettent la division des populations défavorisées et marquées par l'incertitude. Face à la délégitimation rapide de presque toutes les autorités morales et politiques, on assiste à des mobilisations parcellaires, fragmentées, laissant toutefois une place grandissante à des réflexions et des analyses critiques de plus en plus approfondies et globales et portant sur:

- le rôle pouvant être joué par les pouvoirs publics nationaux, internationaux, régionaux et locaux;

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

- le potentiel de créativité sociale et économique inutilisé existant au confluent des sociétés européennes;
- le potentiel de redynamisation économique et sociale lié au développement d'un réseau de transport ferroviaire reliant l'Europe occidentale, l'Eurasie post-soviétique, l'Extrême-Orient, le Moyen-Orient et l'Asie méridionale.

Les nouveaux adhérents à l'UE occupent dans ce contexte une place clef par leur localisation, leur potentiel démographique, scientifique et intellectuel. Face à ces opportunités en pointillé monte la prise de conscience de l'existence de freins aux possibilités de développement provenant de:

- la généralisation des politiques libérales tendant à empêcher de vivre et travailler au pays par le développement d'une circulation irrationnelle de la main-d'œuvre;
- la rigidité dogmatique du fonctionnement des institutions européennes et des centres financiers supranationaux;
- les conséquences négatives pour toute l'Europe du centre et de l'Est de l'ouverture de leurs frontières aux marchandises ouest-européennes avec, simultanément, les limitations d'accès de leur main-d'œuvre au marché du travail européen;
- la suppression des réseaux de commerce transfrontalier et des activités économiques qui leur sont liées le long des futures frontières orientales de l'UE suite à la construction du «mur de Schengen» qui désorganise particulièrement les régions les plus précarisées situées entre la mer Baltique et la mer Noire;
- L'absence de politiques stratégiques en Europe en matière de développement économique et de construction de transports publics.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

La contradiction produite par les effets de l'économie libérale apparaît clairement avec la généralisation du travail et des échanges au noir et de la nécessité d'avoir plusieurs emplois alors que la désocialisation était censée introduire une transparence de la réalité économique par rapport à la réalité camouflée de l'époque précédente.

Il est pourtant clair que le développement d'un axe de communication Paris-Berlin-Varsovie-Moscou-Pékin-Tokyo, prolongeant la construction déjà réalisée d'un système ferroviaire permettant le transbordement de conteneurs ouvre des possibilités de désenclaver les économies et de lancer de nouvelles logiques de développement. Ce chantier, nécessitant des investissements publics devrait également prendre en compte la nécessité de développer en parallèle des axes de communications allant en direction du Moyen-Orient et de l'Asie méridionale. C'est dans ce contexte que l'on doit examiner les politiques spécifiques en matière sociale et les causes des blocages qui aboutissent, d'une part, à une circulation de plus en plus folle des flux financiers et des délocalisations et, d'autre part, à la généralisation de l'atomisation, du chômage et de la précarité.

Situés au centre de la voie reliant la péninsule européenne à son *hinterland* eurasien, les nouveaux adhérents à l'UE sont bien placés pour devenir un élément symptomatique des blocages et des contradictions du monde actuel, dont le chômage, c'est-à-dire le gaspillage des capacités créatives, est devenu l'élément central. Le chômage de masse constitue la manifestation emblématique du caractère malade et parasitaire de l'économie capitaliste globalisée, relayée par les institutions financières internationales et européennes. L'Europe du centre et de l'Est est désormais confrontée de façon particu-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

lièrement brutale à la fragmentation des sociétés et à la globalisation des flux financiers.

Ces processus négatifs sont cohérents et logiques. Ils sont à la fois spontanés et planifiés, et ils passent par la déstructuration des liens sociaux existant et l'effritement des conditions légales permettant de légitimer des interventions provenant de la base des sociétés.

Les pays de l'Europe du centre et de l'Est ont pour rôle de pousser vers le bas les conditions sociales dans toute l'Europe, favorisant également la mise en place d'un ordre mondial sécuritaire, ce que la guerre contre l'Irak a démontré.

D'où l'importance de redonner de notre côté espoir aux nouveaux précaires de l'Est, par le biais de contacts permettant de contourner les flux d'informations dominants et les cercles de pouvoir dominants au sein de l'UE, des institutions nationales et des institutions internationales.

D'où aussi l'importance de démontrer la nécessité de se battre sur le terrain des lois nationales, européennes et internationales. Pour le moment, dans les pays nouvellement adhérents, on a revu les lois sociales à la baisse de façon extrême et, en plus, celles-ci sont rarement appliquées. Les tendances de cet esprit des lois vont dans le sens:

- de réformes de la Sécurité sociale tendant vers une fragmentation régionale;
- de politiques de décentralisation qui accordent aux pouvoirs locaux des prérogatives en matière sociale et de formation sans leur garantir de subsides équivalent à ceux distribués précédemment au niveau national;
- de la limitation des retraites, des allocations de chômage et de la durée de leur distribution;
- de la multiplication des zones franches comme zones de non-droit social «essaimant» dans leur environnement;

- du démantèlement des transports publics, ce qui contribue à créer des poches rurales de chômage pour des populations désormais incapables de se déplacer à la recherche de travail ou poussées à migrer dans des conditions de logement et de travail d'extrême précarité;
- de l'entrave à l'application des lois du travail dans les entreprises autres que les entreprises publiques, ce qui favorise la « rentabilisation » du secteur privé et la précarisation grandissante, sous l'effet de la concurrence, des conditions de travail réelles dans les entreprises publiques.

Tous ces phénomènes favorisent l'émergence, inconnue jusqu'alors, de pauvres, de sans logis et de travailleurs au noir. Ces évolutions ont été rendues possibles grâce au démantèlement soudain et accéléré des structures sociales créées sous le socialisme; à l'apparition soudaine d'un chômage de masse créant une ambiance de sauve qui peut; à la métamorphose des élites politiques, économiques et financières issues du communisme en porte-parole des politiques social-libérales; à la métamorphose des élites issues de la dissidence en porte-parole de l'idéologie néolibérale; à la bureaucratisation des syndicats issus du communisme et de l'opportunisme, voire du carriérisme de la plupart des dirigeants syndicaux issus de la mouvance anticommuniste; à l'existence de réseaux d'entraide familiaux et claniques reliant les villes aux campagnes et permettant d'amoindrir les chocs liés à l'introduction du capitalisme

Mais aujourd'hui, le démantèlement progressif d'une partie du tissu social et l'appauvrissement des milieux et des institutions pouvant assurer un minimum d'aides sociales rend de moins en moins opérant les coussins qui ont permis de réaliser la première phase de la « transition ».

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Désormais les élites et les nouveaux possédants de l'Europe du centre et de l'Est comptent sur l'OTAN pour assurer la sécurité, extérieure et intérieure, de leurs propres positions sociales et sur les institutions de l'UE pour assurer un minimum de stabilité sociale.

Face à ces évolutions, on assiste en effet à la montée de diverses formes encore éparpillées de mobilisation, qui vont des mouvements de protestation de type xénophobe aux courants plus populistes et au développement de petites forces nouvelles, syndicales, de chômeurs, de sans-logis, antimondialistes, altermondialistes, etc.

Tout cela signifie que le processus de décomposition du tissu social est arrivé à terme et que l'on assiste à une difficile recomposition qui pourrait permettre de sortir de la pensée et de l'action uniques. La nécessité de voir émerger une dynamique sociale entre les sociétés européennes devient de plus en plus pressante. Elle doit viser les institutions, les législations, les décideurs et les possédants.

ET CELLE DES CHÔMEURS POLONAIS

Extrait de l'intervention de Ryszard Dul, Comité des chômeurs de
Poméranie

La Pologne traverse une très grave crise sociale et économique. Les chômeurs sont comme des cobayes dans leur propre pays, une «sous-catégorie humaine», on expérimente sur nous des politiques dites sociales. Mais personne ne s'intéresse à nous: ni les politiciens, qu'ils soient de droite ou de gauche, ni les syndicats – sauf au moment des élections ou pour une manifestation, pour remplir les autocars. C'est triste à dire, mais nous n'avons aucun droit.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

On liquide toutes les aides sociales, comme les pensions alimentaires, en ne laissant pour un enfant que 170 zlotys (42€ ; le salaire minimum étant de 170€) ; ou les aides pour les bébés dans les familles pauvres ; ou encore les allocations maternité. Le gouvernement frappe les plus vulnérables, les mères célibataires et les enfants sans défense.

La loi sur l'aide sociale stipule que l'allocation minimum au titre de la pauvreté est de 15 zlotys. C'est proprement gênant ! Prochainement, l'âge de départ à la retraite des femmes sera allongé jusqu'à 65 ans alors que le chômage s'accroît. Pourtant, outre leur travail professionnel, les femmes s'occupent des enfants et de la maison. On a réduit aussi les aides aux handicapés et aux personnes âgées. Le système de santé est inefficace : les gens doivent payer les médecins ou les dentistes de leur poche, sous la table, bien qu'en théorie nous ayons une médecine publique.

La Constitution dit que chaque citoyen a le droit à la protection sociale, mais les politiciens corrompus ne respectent même pas ce qu'ils ont eux-mêmes voté.

Extraits de l'intervention de Barbara Radziewicz, Comité des chômeurs de
Mazurie

Nous vivons en Pologne dans un des systèmes sociaux les plus injustes en Europe.

De 1996 à 2001, la proportion des personnes vivant en dessous du minimum biologique est passée de 4,3% à 9,5% et le nombre de familles vivant sous le minimum social a triplé pour représenter désormais environ 60%. Pourtant, il n'y a pas eu de krach économique...

Dans notre région de Warmie-Mazurie, nous avons plus d'un million d'enfants sous-alimentés.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Voilà la «thérapie de choc» qui sert à passer à l'économie de marché depuis 1989. Cette expérimentation nous a menés dans le mur: nous avons un marché malade et un État malade. Nous sommes revenus sur la voie de l'accumulation primitive du capital, du transfert des richesses des pauvres vers les riches.

Pour 2005, on prévoit l'arrivée sur le marché de travail de 900000 jeunes, mais seulement 290000 nouveaux emplois. Le chômage va augmenter de plusieurs centaines de milliers.

Nous voulons vivre dans un pays où chacun pourra réaliser ses aspirations et ambitions; dans un État traitant d'égal à égal dans une Europe unifiée et dans le monde. Nous devons donc unir nos forces et la lutte pour des affaires locales avec la lutte contre le capitalisme global, pour des valeurs fondamentales telles que liberté, égalité, tolérance, justice et solidarité sociale.

Quelles perspectives?

Quels sont les enjeux de la question des droits sociaux pour les peuples d'Europe? Quelles sont les questions cruciales autour desquelles nous devons faire converger nos initiatives pour mieux contribuer à la construction de l'Europe démocratique et des droits à laquelle nous aspirons?

Voilà quelques questions sur lesquelles s'est interrogée la conférence dans le cadre de la table ronde qui a été suivie d'un compte-rendu des commissions de travail et d'un débat général.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux



Assemblée de chômeurs et précaires lors du Forum social européen 2003
(Photo: DR).

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

*CHÔMEURS, SALARIÉS, PRÉCAIRES, UNIS POUR UNE
EUROPE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE*

Allocution de Georges Debunne ancien secrétaire général de la FGTB et
ancien président de la CES*

Cher(e)s camarades, cher(e)s ami(e)s,

Tout au long de mon action de syndicaliste, je n'ai cessé de répéter que la bataille pour l'emploi ne peut ignorer les «sans emplois». La lutte pour le pouvoir d'achat ne peut être menée au bénéfice des seul(e)s salarié(e)s. Tout le monde sait qu'un chômage de masse favorise le rapport de forces en faveur du patronat. Toute «concurrence» entre chômeurs et travailleurs est nuisible aux uns et aux autres. Les indemnités de chômage, à défaut d'un emploi convenable et non-précaire, protégeaient, en général, les salaires de ceux qui travaillaient.

Aujourd'hui, c'est l'inverse. On impose des obligations aux chômeurs et à défaut d'acceptation d'un emploi précaire, flexible et sans sécurité, des sanctions sont prévues allant jusqu'à la perte des indemnités de chômage. De ce fait, le minimum de salaire est de moins en moins respecté dans les conventions collectives conclues.

C'est absurde! Même des travailleurs deviennent pauvres! Les suppressions d'emplois sont massives. Tous les jours, on nous annonce que des milliers et des milliers de licenciements vont s'opérer. Restructurations, délocalisations, concentrations se succèdent. D'où la prolifération de la précarisation.

* Georges Debunne vient de publier *A quand l'Europe sociale ?*, Paris, Syllepse, 2004.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Le travail ne peut être ni dégradant ni démoralisant ni mener à l'exclusion. Il doit être à la base d'une continuité dans l'existence et garantir un standard de vie décent et digne.

La politique actuelle ne répond nullement à ces exigences humaines.

Un sursaut collectif et solidaire contre les mécanismes de l'exclusion sociale s'avère aujourd'hui indispensable en direction des chômeurs, des « sans-logis », des « sans accès à la culture », des « sans-papiers », de leurs enfants et des personnes qui ne peuvent compter que sur les transferts sociaux.

Les droits fondamentaux doivent être inscrits dans la Constitution européenne. Il faut stopper cette course vers l'abîme dirigée par le capitalisme. Le moment est venu de dire non à cette hégémonie du capital, de fixer les objectifs et d'entamer l'action pour réaliser enfin une UE démocratique et sociale.

*LES ENJEUX DE LA QUESTION DES DROITS SOCIAUX
VUS PAR DES SYNDICALISTES ET DES RESPONSABLES
DE RÉSEAUX D'ASSOCIATIONS*

Table ronde, modération par Ingrid Schindler (ALI-Thüringen) et Kalle

Kunas (président de l'ENU)

*LES DÉFIS QUE DOIVENT RELEVER LES MOUVEMENTS
SOCIAUX DANS UNE EUROPE SOUS L'EMPRISE DE
L'IDÉOLOGIE LIBÉRALE*

Résumé de l'intervention d'Annick Coupé (Union syndicale-G10 Solidaires)

La construction européenne s'effectue sous l'emprise de l'idéologie libérale. Depuis plus d'un quart de siècle, une Europe donnant le primat à la concurrence s'est mise en place.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

C'est au nom de la concurrence que les services publics ont été attaqués, que le dumping social et fiscal a été érigé en doctrine, que les droits sociaux des salariés et des chômeurs ont été remis en cause.

L'année 2004 va constituer une nouvelle étape extrêmement décisive avec l'élargissement de l'UE au 1^{er} mai et l'élaboration d'une «Constitution européenne», même si celle-ci a pris du retard et que son adoption devrait être reportée au deuxième semestre 2004. Ce projet de Constitution, non seulement, ne rompt pas avec le passé, mais adopte au contraire les principes du libéralisme et intègre l'ensemble des politiques libérales menées en Europe par les gouvernements et la Commission européenne. Face à cela, il y a urgence de construire des mobilisations européennes.

Les mouvements sociaux ont du retard sur la construction européenne. Cet espace politique n'est pas encore suffisamment occupé, même si des initiatives existent depuis plusieurs années: les manifestations organisées par les Marches européennes en 1997 (Amsterdam), 1999 (Cologne), 2000 (Nice) et 2002 (Séville); les réunions du Forum social européen (Florence en 2002 et Paris en 2003), sans oublier quelques initiatives du mouvement syndical.

Nous l'avons constaté une fois de plus dans les débats de cette conférence, ce sont les mêmes logiques libérales qui s'appliquent dans nos différents pays et qui produisent les mêmes dégâts: augmentation du chômage, de la précarité et de la pauvreté, destructions des solidarités et affaiblissement des systèmes de protection sociale, remise en cause des services publics, attaques contre les droits sociaux des salariés et des chômeurs... C'est le même objectif qui est poursuivi partout: la baisse du coût du travail et la mise en concurrence des salariés.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

N'oublions pas dans notre réflexion que les femmes sont particulièrement concernées par ces attaques antisociales.

Nous devons dire clairement que nous refusons les bases actuelles de la construction européenne et le projet actuel de Constitution qui entérine le libéralisme, la concurrence et le marché comme fondement de l'Europe.

Nous devons porter l'exigence de droits fondamentaux de haut niveau et l'indivisibilité de ces droits; les droits sociaux, économiques, politiques doivent aller de pair avec la notion de citoyenneté de résidence. Nous ne pouvons accepter qu'il y ait des droits à plusieurs niveaux et que les citoyens des pays entrants dans l'UE n'aient pas les mêmes droits que ceux des pays déjà membres

Nous devons construire des liens durables avec les mouvements sociaux des pays entrants et faire connaître leurs mobilisations, car ceux-ci mènent des actions comme nous avons pu le voir dans nos débats. Le prochain FSE de Londres doit permettre de renforcer ces liens, dans le prolongement de ce qui a été fait à Florence et à Paris.

Le 1^{er} mai 2004, date de l'élargissement, doit être l'occasion de prises de positions et de mobilisations affirmant la nécessité de ces droits sociaux dans l'Europe des Vingt-cinq; des initiatives symboliques aux frontières des pays entrants peuvent permettre de porter cette exigence.

Nous voulons le développement d'une Europe qui aide à l'harmonisation des droits économiques, sociaux et politiques par le haut: droit à un emploi de qualité avec un revenu décent, garantie d'un revenu de remplacement et d'une retraite permettant de vivre dignement, droit à une Sécurité sociale garantissant un accès égal aux soins et à la santé, élargissement et consolidation des services publics et des outils de solidarité. Tout ceci implique d'abord la subordination du

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

droit des affaires et du droit de la concurrence au respect des droits fondamentaux.

Nous avons besoin de construire ensemble, organisations de chômeurs, syndicats et mouvements citoyens, des mobilisations européennes fortes pour imposer, contre l'Europe des profits, une Europe des droits.

*DES DROITS SOCIAUX COMMUNS À L'ENSEMBLE DES
RÉSIDENTS DE L'UNION*

Pierre Barge, secrétaire général de la FIDH-AE, secrétariat général de la

LDH

Nous ne pouvons que partir d'un certain nombre de constats, avant de nous interroger sur la façon de participer à la construction d'un Europe sociale en contre poids à l'Europe des marchés.

Une Europe où coexiste concurrence du marché et concurrence des droits

La croissance économique de 1945 à 1974 est liée principalement au développement du marché intérieur des « États-nations » ; en 1945 le commerce mondial ne représentait que 7% de la production mondiale, il a atteint 15% en 1973. Cette croissance a été accompagnée de la construction d'un système de droits sociaux garant de la cohésion sociale, ce qu'il est convenu d'appeler en Europe le « modèle social européen ».

Avec la crise de 1974, c'est l'effondrement de pans entiers de l'économie, c'est la montée du chômage et de l'exclusion. Les restructurations économiques qui ont accompagné la reprise des années 1980 ont été motivées par une volonté d'ouverture du marché et par une préférence pour une économie concurrentielle. La nouvelle croissance économique se caractérise par l'accroissement des importations et des

exportations de marchandises qui atteignent, en ce début de siècle, 30% de la production mondiale. Cette croissance ne s'est pas accompagnée pour autant d'une diminution des inégalités sociales. Dans les pays du Nord, la pauvreté et la précarité touche plus de 10% de la population. À Montpellier, en France, la dynamique économique remarquable de l'agglomération ne permet pas de résorber le chômage qui se maintient au taux de 13% de la population active. Il y a 55 millions de personnes pauvres et socialement exclues, d'«abandonnés» de la croissance en Europe.

Cette situation est le reflet d'une mondialisation qui affecte les droits sociaux par une mise concurrence des États qui en sont les porteurs légitimes. La mondialisation des économies ne s'est pas accompagnée au niveau mondial, ni même au niveau continental, d'une réelle construction collective de droits sociaux. Il existe bien deux textes internationaux, le «Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels» des Nations unies et la «Charte sociale» européenne signés par un très grand nombre d'États. Mais pacte et charte ne permettent pas le dépôt de plaintes et ne sont donc pas «justiciables» au niveau international.

Les pays de l'UE n'échappent pas à cette logique de concurrence des droits, aussi bien au niveau extracommunautaire qu'au niveau intracommunautaire. Ils sont ensemble, confrontés à la concurrence sociale des pays du Sud. Ils sont en concurrence quand 60% de leurs échanges extérieurs se font entre eux. Par référence au «modèle social européen», le développement de l'Europe des marchés aurait dû s'accompagner de la construction, en parallèle, d'une Europe sociale, sur le modèle de ce qui avait été fait au niveau de chaque État quand le marché intérieur était, principalement, à l'origine de la croissance. C'est le contraire qui s'est passé.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Sous la pression constante de la concurrence, les acquis sociaux à l'intérieur de chaque État sont remis en cause, le passage à l'Europe des Vingt-cinq risque d'accélérer ce processus.

Dans les pays qui vont rejoindre l'Union, le système social se dégrade sous l'effet des politiques d'ajustements structurels et des privatisations. Le chômage y est massif, la part du travail informel progresse et donc du travail sans droits. La précarisation et la paupérisation de la population s'accroissent, les discriminations et la marginalisation de minorités comme les Roms s'exacerbent. Dans le processus d'intégration de ces pays on a été plus attentif au respect des droits civils et politiques qu'au respect des droits économiques et sociaux. Pourtant, droits civils et politiques, droits économiques et sociaux sont, comme tous les droits, indivisibles

Cependant les occasions n'ont pas manqué pour bâtir cette Europe sociale réclamée par les mouvements sociaux européens. La rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la rédaction du projet de «traité constitutionnel» ont été des occasions pour donner aux résidents de l'Union des droits sociaux identiques et pour lier concurrence économique et non concurrence des droits. Construire l'Europe sur un socle de droits fondamentaux communs, puis l'élargir à de nouveaux pays en donnant à leurs habitants les mêmes droits, n'est-ce pas construire une Europe des droits par le haut, au lieu, par la concurrence des droits, d'une construction par le bas?

Agir collectivement pour des droits sociaux, des droits fondamentaux, reconnus à l'ensemble des résidents des pays de l'Union

Au niveau des Ligues de défense des droits de l'Homme-Association européenne pour la défense des droits de

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

l'Homme, nous nous engageons pour revendiquer une Europe des droits sociaux et plus largement des droits. Les droits sont en effet universels, indivisibles et ils doivent être effectifs. S'ils sont universels, ils doivent être communs à tous, mais les droits ne sont jamais des droits octroyés. Ils sont des droits construits collectivement et aujourd'hui leur construction doit se faire, en particulier, au niveau régional et international. Au niveau européen, nous devons progresser vers une Constitution où les droits fondamentaux seraient le socle des institutions européennes et où la citoyenneté européenne serait reconnue à tous les résidents permanents, quelle que soit leur nationalité. Il nous faut revendiquer mais il faut aussi se donner les moyens d'être entendus.

Pour cela nous devons élaborer ensemble des propositions et demander leur prise en compte au niveau européen. Cela nécessite de construire des réseaux et de se donner des rendez-vous. Avec plusieurs organisations associatives et syndicales nous avons mis en place à Bruxelles, en décembre 2003, le Réseau pour une Europe démocratique et sociale (REDS) qui se donne pour objet, d'échanger, de débattre, d'approfondir nos réflexions, autour des thèmes de la démocratie, de la citoyenneté, des droits sociaux, de l'égalité et de la paix.

Plusieurs rendez-vous nous attendent, fin mai à Rome, en octobre à Londres pour le FSE. Nous devons aussi nous organiser pour agir collectivement auprès de nos gouvernements, puisque les décisions européennes se prennent au niveau du Conseil des ministres européen, auprès du Parlement européen et de la Commission européenne, pour imposer les choix que nous aurons élaborés ensemble.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

LES FEMMES ET LA PRÉCARITÉ EN ESPAGNE

Résumé de l'intervention de Catalina Borrero (Collectif des femmes de la
CGT-Espagne)

À l'occasion de cette conférence, nous avons fait des analyses sur la précarisation d'un nombre de plus en plus grand de travailleurs et de travailleuses de l'Europe élargie, de l'expansion de la pauvreté et de l'augmentation des inégalités. Cependant, nous n'avons pas parlé d'un groupe très nombreux et très précaire dans tous les pays: les femmes.

Être femme et jeune, en Espagne, c'est synonyme de précarité, ce sont surtout elles les « bénéficiaires » des contrats à durée déterminée (3 jours, 3 semaines, 3 mois) et des journées à temps partiel, non pas parce qu'elles les auraient choisis mais parce que c'est ce qu'elles trouvent. Elles gagnent entre 25% et 30% de moins que les hommes à égalité de formation et dans les mêmes carrières.

Le taux d'activité des femmes en Espagne est un des plus bas de l'Europe et le taux de chômage (15,9%) un des plus élevés, le double de celui des hommes.

Parmi les femmes, il y a des groupes particulièrement précarisés, comme, par exemple, les femmes de ménage qui ont un régime spécial de Sécurité sociale qui ne leur donne droit à rien, les veuves qui touchent des allocations dérisoires, les femmes immigrées sans papiers et les prostituées dont les conditions de travail frôlent l'esclavage.

D'autre part, l'État espagnol est la lanterne rouge de l'Europe en ce qui concerne les dépenses sociales: nous n'avons, par exemple, que très peu d'écoles pour les enfants de 0 à 3 ans et très peu de résidences pour les personnes âgées.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Les hommes ne prennent pas beaucoup de responsabilités à la maison et ne s'occupent pas des personnes dépendantes. Ce sont les femmes qui font cette tâche dans 80% des cas avec un coût très élevé pour leur santé physique et psychique.

Si l'on y ajoute la privatisation des services publics, les conditions de travail de plus en plus précaires et la baisse des allocations sociales, nous assistons à une généralisation de la vie précaire. C'est pour cela que la CGT a décidé de donner un élan à la lutte contre la précarité et a créé une commission confédérale contre la précarité avec comme objectifs de faire un diagnostic approfondi de la réalité et de se donner des outils pour mieux la combattre. Nous essayons de mettre l'accent, non seulement sur la précarité dans le domaine de l'emploi mais aussi sur certains aspects plus cachés: la précarité dans la vie, dans la satisfaction des besoins des personnes.

Par exemple, nous avons toutes et tous besoin d'être soignés et nous occuper de ceux qui en ont besoin et nous avons de moins en moins la possibilité de le faire parce que nous n'en avons ni les moyens ni le temps étant donné que les entreprises nous veulent disponibles 24 heures sur 24.

Dans cette commission, il y a des personnes de tous les secteurs, spécialement les plus précarisés, afin de mettre en commun les luttes particulières que l'on a menées, les difficultés qu'on a rencontrées, de trouver les formules et les alternatives les plus efficaces contre ce fléau social.

Ces alternatives doivent partir de la prise de conscience de la population sur les causes et conséquences de la précarité, d'une plus grande solidarité parmi les travailleurs et les travailleuses même si les conditions de travail sont différentes, du rapprochement des points de vue avec les mouvements sociaux, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Elles doivent aussi partir de la volonté de changer cette société qui tourne autour de l'accumulation du capital au lieu de tourner autour de la satisfaction des besoins des personnes.

LES CHÔMEURS EN RUSSIE

Résumé de l'intervention d'Eric Aragon (membre du groupe de travail élargissement Est du FSE) à partir des données transmises par Carine Clément (Attac-Russie)

Pourcentage de chômeurs selon la méthode de calcul du BIT: 8% de la population active (5,8 millions). Pourcentage de chômeurs officiellement enregistrés par les services de l'État: 2,2% (1,6 million dont 324000 en Tchétchénie). La différence s'explique par le fait que les indemnités chômage sont extrêmement faibles, de même que les services d'aide au retour à l'emploi.

Depuis la réforme de 2001, le fond pour l'emploi ne gère plus les indemnités, celles-ci étant intégrées à une ligne du budget d'État. Le but est de réduire le montant des indemnités en fixant un maximum (le minimum vital régional) et en distribuant à tous à peu près la même somme. Avant 2001, les employeurs payaient une cotisation au fond pour l'emploi équivalant à 1,5% de la masse salariale. Depuis la réforme de 2001, ils paient un «impôt social unique» s'élevant à 28% et couvrant à la fois les retraites, l'assurance-maladie, l'assurance-chômage et toutes les autres assurances sociales (famille, etc.). Inutile de préciser que dans les projets de réforme du nouveau gouvernement, on trouve une réduction de l'impôt social unique à 20%!

La majorité des chômeurs ne reçoivent aucune indemnité (même parmi les enregistrés, de 20 à 50% ne touchent pas d'indemnités). Les non-enregistrés ne sont pas indemnisés.

Quant au chômeur enregistré, s'il refuse plus de deux emplois proposés en dix jours, il est radié des listes. Il est interdit de rester sur les listes plus d'un an... Le montant des indemnités est fortement régressif. En théorie, les indemnités sont fonction du salaire reçu au cours des trois derniers mois. En fait, elles représentent *en moyenne* de 10 à 30% du salaire moyen: soit en janvier 2004 de 600 à 1800 roubles (de 15 à 45 euros) par mois. En 2001, près de la moitié des indemnisés recevait des indemnités à hauteur du *plafond minimal*, soit de 100 à 300 roubles (de 3 à 10 euros) par mois ou de 6,7 à 20% du minimum vital.

Il est important de noter l'importance du chômage caché ou informel, ainsi que celle du travail informel. Aux chômeurs non enregistrés et non indemnisés (parmi lesquels il faut compter la grande majorité des salariés qui «démissionnent volontairement» après avoir été fortement intimidés par la direction), il faut ajouter les travailleurs au statut fragile ou complètement illégal: travailleurs illégaux, travail au noir, petits boulots, travail informel, etc. Beaucoup de salariés restent formellement inscrits sur la liste des salariés d'une entreprise (pour avoir un statut, bénéficier des éventuels services sociaux de l'entreprise) mais travaillent, de fait, ailleurs ou dans l'entreprise même, à des commandes passant outre la comptabilité officielle de l'entreprise.

La situation des chômeurs déclarés se caractérise par la faiblesse des indemnités et la quasi inexistence des programmes de requalification ou d'aide à l'emploi. Les femmes et les personnes âgées sont les plus touchées (les hommes d'âge moyens préfèrent recourir au travail informel).

Il n'y a pratiquement pas de mouvement des chômeurs pour une augmentation des indemnités. Il y a des freins psychologiques – «être chômeur, c'est honteux, c'est du para-

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

sitisme» – et des freins sociaux: l'atomisation des chômeurs. Les luttes qui ont eu lieu se sont déroulées tout de suite après la fermeture des entreprises, lorsque le collectif de travail existait encore. Il s'agissait alors de luttes pour la perception des dettes de salaires qui utilisaient des modes d'action comme la récupération d'une partie des résultats de la vente des actifs (chez Anjero-Soudjensk près de Volodia, par exemple).

L'autre problème est celui du travail ou du chômage informel. De mon point de vue, il est encore plus important et plus difficile à traiter avec les méthodes de lutte traditionnelles. C'est l'économie de la survie et de la débrouille individuelles (qui concerne pratiquement tout le monde, y compris les salariés formellement employés avec un plein statut). Comment organiser les gens? Pour l'instant, il n'y a pas de réels exemples en ce domaine.

Les idées et perspectives:

- la lutte politique pour la remise en place d'un véritable État social et pour le respect de la loi et des règles formelles au travail;
- les activités sociales d'aide pratique ou économique aux chômeurs, aux travailleurs de la débrouille ou de l'informel;
- le combat syndical classique pour la défense des droits des travailleurs formels, ce qui peut servir de motivation pour pousser d'autres travailleurs à, sortir de l'informel.

Les perspectives d'ouverture passent par la mise sur le devant de la scène des mouvements de chômeurs européens dans les espaces qui nous sont données.

Dans le cadre des manifestations européennes comme les FSE, il faut porter en avant les questions de l'Est de manière volontariste en proposant, par exemple, qu'une assemblée

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

générale du FSE se tiennent dans un des pays de l'Est, comme la Pologne ou la Hongrie.

Le groupe de travail «Élargissement Est» du FSE veut continuer à jouer pleinement son rôle d'interface entre les pays de l'Est et le FSE et aider à porter les revendications des mouvements de chômeurs des pays de l'Est.

*UN TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN MISOGYNE
QUI FAIT TABLE RASE DES CONQUÊTES FÉMININES*

Sonia Mitralias (membre de la coordination grecque de la Marche mondiale des femmes et du Forum social grec)

Il est indéniable que sous la pression des mouvements féministes et de leurs luttes, la protection des droits de femmes a pu être inscrite dans de nombreux traités internationaux et européens. Les avancées significatives – mais toujours insuffisantes – obtenues ces dernières décennies, sont remises maintenant en question ou, pire, sont effacées par le très néolibéral traité constitutionnel abusivement présenté comme une «Constitution» européenne.

Ce n'est donc pas un hasard si ce traité s'attaque frontalement au plus fondamental de ces droits, à l'égalité des hommes et des femmes, qui n'est pas incluse à ses «valeurs» mais seulement à ses «objectifs». La différence est de taille: au-delà de la valeur hautement symbolique de cette «omission», il y a des conséquences pratiques qui équivalent à un refus catégorique de mettre en place les moyens (législatifs, administratifs, culturels) en vue de réaliser cette égalité dans tous les domaines de la vie sociale (emploi, travail, revenus, etc.).

S'agit-il d'une simple omission ou d'un acte pleinement conscient des inspirateurs de ce traité? Étant donné que nombre d'associations féminines avaient demandé en vain l'inclusion

du principe de l'égalité entre hommes et femmes aux « valeurs » du traité constitutionnel et que le très officiel « groupe de travail sur l'Europe sociale » a fait de même au début 2004, il est clair que les membres de la Convention européenne ont pris la décision de dévaluer ou même d'effacer sciemment et intentionnellement ce principe.

Ce refus du traité constitutionnel de promouvoir en pratique l'égalité entre hommes et femmes entre pourtant en contradiction avec les dispositions d'une série de conventions et de traités internationaux et communautaires, et équivaut à un retour en arrière de plusieurs décennies de la condition féminine. Inutile de dire qu'après l'introduction de ce traité constitutionnel, les inégalités toujours scandaleuses entre hommes et femmes auront tendance non seulement à perdre mais aussi à empirer puisque :

- le traité va primer sur les Constitutions nationales et sur les traités communautaires antécédents qui prévoyaient des mesures pratiques en faveur des femmes;
- le traité constitutionnel ne s'engage en rien en faveur de telles actions et mesures concrètes.

En conclusion, même si le traité constitutionnel incorpore finalement la Charte des droits fondamentaux de Nice, l'égalité entre hommes et femmes restera un « objectif » vague et inopérant de l'UE car ce texte se montre très timide et reste en deçà des acquis communautaires quand il s'agit de promouvoir des actions positives en faveur de ce droit élémentaire.

Le mépris des conventionnels pour les femmes se manifeste aussi quand il s'agit d'affronter le fléau de la violence masculine qu'elles subissent quotidiennement tout simplement parce qu'elles sont... femmes. Ce n'est pas alors un hasard si le traité constitutionnel n'inclut pas parmi les « objec-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

tifs» de l'UE la prévention et la lutte contre la violence subite par les femmes. Il s'agit ici d'un nouveau grave retour en arrière car nombre de directives des organes de l'Union citaient explicitement «*la violence physique, sexuelle et psychologique*» contre les femmes, la considérant même comme une forme de discrimination subit uniquement parce que les femmes sont femmes.

Ce «oubli» devient encore plus grave du fait que le droit de l'Union ne pose la question de la violence que dans le cadre de ses dispositions concernant «*le trafic des êtres humains*», ignorant par contre toute autre manifestation de violence. D'ailleurs, bien que le «trafic des êtres humains» (qui pourtant reste absent de ses «objectifs») soit cité par l'article 17 du traité constitutionnel parmi les crimes qui devraient être combattus grâce à l'harmonisation des droits pénaux, cet article ne dit mot de la violence contre les femmes, du racisme ou de la xénophobie! De tels «oublis» sont trop éloquents pour ne pas trahir la volonté des inspirateurs néolibéraux du traité de lancer des attaques en règle contre les droits et les libertés durement acquis de la majorité des citoyens européens. Ce très, très misogyne traité constitutionnel célèbre l'union sacrée du néolibéralisme et du patriarcat...

L'AGENDA DE LISBONNE : PLUS D'EMPLOIS DE MEILLEURE QUALITÉ ?

Intervention de Eric Conroy (secrétaire général de l'INOUE, Irlande)

L'objectif social de l'Agenda de Lisbonne était de «*devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique et durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande*

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

cohésion sociale ». La stratégie de Lisbonne affiche également comme objectif d'«*éradiquer la pauvreté*» d'ici 2010. L'Irish National Organization of the Unemployed (INO) se félicite de la décision du Premier ministre de faire de la stratégie de Lisbonne une priorité de la présidence, plus particulièrement en ce qui concerne «*plus d'emplois de meilleure qualité*». Nous sommes préoccupés par le constat de certains gouvernements et médias qui décrivent la stratégie de Lisbonne comme une version déguisée de la compétitivité. La stratégie de Lisbonne repose sur une programmation sur dix ans (2000-2010) et s'appuie sur trois piliers: une croissance économique durable, plus d'emplois de meilleure qualité et l'inclusion sociale.

L'Agenda de Lisbonne est réexaminé chaque année au sommet de printemps de l'UE. Dans le cadre de la présidence irlandaise, Bernie Ahern présidera les discussions du prochain sommet de printemps à Bruxelles. Par conséquent, l'Agenda de Lisbonne figurait au premier plan du programme de la conférence «*Soutenir le progrès*» en janvier 2004 dans laquelle je suis intervenu pour dire que dans le débat sur «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde», on insiste généralement sur le segment très qualifié du marché, c'est-à-dire correspondant à un niveau d'étude supérieure et des emplois de haute technologie pour tous. Le *think tank* mis en place par Tanaiste Mary Harney en vue d'étudier d'où viendraient ces emplois de haute technologie pour les dix années à venir intègre cette vision politique. Cela semble plutôt sympathique, mais peu réaliste dans ses objectifs. Nous ne devons pas perdre de vue la nécessité, tout d'abord, d'un emploi pour tous et cela dans tous les domaines du marché de l'emploi. Tout emploi, rémunéré au salaire minimum en vigueur, est mieux que pas d'emploi du tout. Quand

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

un emploi est stable, il devrait être perçu comme un tremplin vers un meilleur emploi avec l'appui nécessaire (éducation, formation, politique active de l'emploi, etc.) de façon à permettre au salarié de progresser vers un emploi de meilleure qualité et mieux payé.

Quelques personnes, pour des raisons très valables, ne pourront pas accéder aux postes exigeant un niveau élevé de qualification. Elles ne doivent pas être exclues pour autant dans leur recherche de travail. Ce dont nous avons besoin c'est une approche holistique où la création d'emplois a lieu à tous les niveaux d'activité économique.

En outre il y a des gens qui, pour de bonnes raisons à long terme et à court terme, ne peuvent pas accéder au marché du travail. Si « *une plus grande cohésion sociale* » a un sens ils ne doivent pas être laissés de côté dans cette Europe plus dynamique.

Le rapport de la *task force* sur l'emploi (présidé par Wim Kok) a soulevé les questions importantes en fixant les objectifs d'élévation des taux d'emploi et d'abaissement des niveaux du chômage en Europe jusqu'à 2010. 40% des 14 millions de chômeurs en 2003 sont des chômeurs de longue durée! Ce qui veut signifier que 5,6 millions de personnes éprouvent la misère d'être sans travail pour douze mois ou plus. Ce sera un problème difficile (mais non insurmontable) à résoudre dans le contexte des idéaux de Lisbonne.

Les objectifs de taux d'emploi de Lisbonne sont ambitieux : 70% en général, 60% pour les femmes et 50% pour les ouvriers les plus âgés (55-64 ans). On s'attend à ce que le taux global actuel de 64,2% atteigne 65% d'ici 2005 – l'objectif à moyen terme sera manqué ainsi de 2%. Le taux d'emploi féminin a grimpé sensiblement ces dernières années pour atteindre 55,6% (particulièrement en Irlande pendant les

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

années de forte croissance) mais cela ne doit pas faire illusion sur la difficulté d'atteindre les objectifs de Lisbonne.

L'objectif d'un taux de 50% pour des ouvriers les plus âgés d'ici 2010 constitue un défi important. Pour réussir cela, l'Europe devra employer en plus 7 millions de travailleurs dans cette catégorie sur les sept prochaines années donc 1 million par an.

Les politiques visant à diminuer l'âge de départ à la retraite et pour décourager le travail après l'âge normal de ce départ doivent être inversées. Si aucun changement n'intervient, le vieillissement de la population fera peser d'énormes fardeaux sur les fonds de pension, de retraite et de Sécurité sociale. L'allongement de la durée de vie signifiera plus de charges sur l'emploi pour financer les dépenses sociales en direction de ceux qui ne travaillent pas et pour soutenir l'inclusion sociale. En maximisant l'emploi et en encourageant la participation au marché du travail, nous ne devons pas perdre de vue ceux qui sont déjà sur le marché du travail, mais sans travail, et particulièrement ceux qui sont des chômeurs de longue durée. En Irlande, FAS, dans son examen récent du marché du travail, a décidé qu'une plus grande importance devrait désormais être accordée à élever le niveau de qualification de la main-d'œuvre existante. En fait, il ne devrait pas y avoir une priorité pour les uns plutôt que pour les autres. Nous revendiquons une approche globale pour satisfaire les besoins de formation aussi bien des ouvriers de faible qualification que des chômeurs. C'est ce qui garantira la réalisation d'une économie dynamique, la réussite des objectifs de Lisbonne et de l'inclusion sociale.

Avec l'élargissement de l'UE, la réalisation des objectifs de Lisbonne sera encore plus difficile. Le taux de chômage moyen des dix pays entrants est de 15% (20,6% en Pologne

comme l'Irlande dans les années 1980) par comparaison avec le taux courant de 8,1% pour l'Europe des Quinze. Leur taux d'emploi est de 56% (64% pour l'Europe des Quinze). En outre, on peut craindre que les bas niveaux de salaires à l'Est amènent les entreprises à se re localiser à l'Est comme cela se produit déjà.

Nous voulons également attirer l'attention sur l'objectif de Lisbonne qui consiste à diminuer les disparités régionales dans des taux d'emploi. Chaque heure, il y a des suppressions d'emploi dans des secteurs ruraux, tout récemment à Cahirciveen et Waterford. Il n'y a plus maintenant aucun travail de fabrication à Cahirciveen. Dublin ne cesse de grandir aux dépens du reste du pays. Il est inquiétant de voir que des compagnies soient disposées à renoncer à des aides pour des implantations en régions pour s'installer à Dublin. Nous avons besoin d'un développement du territoire équilibré pour qu'il y ait du travail dans les secteurs ruraux.

Il y a donc beaucoup de travail à faire et le Taoiseach en a fait une question importante pendant sa présidence de l'UE. Nous approuvons cela et attendons avec intérêt de voir comment cela va se traduire concrètement cette politique. Nous réitérons les commentaires de Pat Cox, président du Parlement européen, qui a déclaré que le processus de Lisbonne a déjà produit trop de mots. Il a réclamé la suppression des conclusions excessives, demandé que l'accent soit mis sur des objectifs concrets et que plus d'importance soit accordée à l'action. Parmi ces actions, il devrait y avoir plus d'investissements dans la recherche et le développement. C'est particulièrement vrai en Irlande. Ceci permettra le développement de nouveaux produits et services, et par conséquent sauvegardera le travail existant et la création de nouveaux travaux. Cependant, dans les efforts pour obtenir des postes

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

de travail plus nombreux et plus qualifiés, dans un contexte de concurrence, nous ne devons pas perdre de vue le côté humain et social du problème. Beaucoup de stratégies qui disent tenir compte des aspects sociaux du chômage semblent être en fait surtout préoccupées par l'objectif de l'efficacité économique. Ces politiques de l'emploi devraient plutôt se donner comme priorités les besoins de la cohésion sociale et les besoins des personnes de vivre dans la dignité.

Ewa Hinka, secrétaire de la Fédération des comités de défense des droits des
chômeurs de Poméranie

Depuis plus d'une décennie, nous subissons un système social et économique de misère et d'humiliation d'un peuple qui vit dans une pauvreté extrême! Alors, la question se pose: à quand un avenir meilleur?

On nous a seriné pendant des années que le chemin que nous suivions nous mènerait vers l'Europe, vers son niveau de vie, ses salaires dignes, ses retraites et sa protection sociale. Ces prédictions ne se sont pas vérifiées. En construisant un système d'exploitation féroce des travailleurs et des chômeurs, en permettant l'apparition des fortunes inimaginables dans un pays où les enfants vont à l'école la faim au ventre, où les retraités ont le choix entre s'acheter des médicaments ou de la nourriture et où les chômeurs privés de voix n'ont plus rien, nous suivons un chemin qui nous mène tout droit vers le tiers-monde.

Aujourd'hui, les politiciens, de gauche comme de droite, ne disent plus rien des gens rejetés, privés des droits inscrits dans la Constitution, littéralement effacés de la mémoire sociale; ils osent même dire que nous sommes les responsables de cette situation. On nous prédisait qu'un bel avenir

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

se dessinait devant nous. Sous le régime précédent, on vivait modestement, mais on avait du travail, la protection sociale, et les lois écrites étaient respectées.

Depuis plusieurs années, nous observons la politique sociale et économique de la voïvodie de Poméranie et la façon dont les autorités régionales s'y prennent. C'est pourquoi nous affirmons avec la plus grande fermeté que la région de Poméranie ne s'arrête pas aux frontières de l'ancienne voïvodie de Gdansk. Ce n'est pas nous qui avons fixé la nouvelle région administrative et nous exigeons un développement équilibré de toutes ses composantes.

Nous nous solidarisons avec les ouvriers des chantiers navals de Gdansk et nous comprenons leurs problèmes. Mais, nous ne pouvons pas permettre que 200000 chômeurs de la voïvodie de Poméranie et leurs familles restent des témoins passifs des bousculades politiques entre des politiciens rapaces, avides de pouvoir et qu'on envoie une armée de plusieurs milliers de policiers contre des gens innocents qui réclament leurs droits.

Pour les politiciens, la démocratie signifie: un capitalisme barbare et sanguinaire; le pillage et le bradage des richesses nationales; la bureaucratisation et le piston pour les copains; 80% des citoyens vivant sur le seuil de la misère.

Le taux de chômage est de 20% en Pologne et de 40% dans notre voïvodie, il libère en nous la détermination de lutter pour le pain. Est-ce pour une telle Pologne qu'ont combattu nos parents et grands-parents?

Nous vous mettons en garde: le mouvement social s'étend, nous sommes de plus en plus nombreux. Nous ne soutenons pas ce type de démocratie où certains vivent dans l'opulence

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

tandis que d'autres fouillent dans les décharges où il n'y a plus de place pour tout le monde.

Nous exigeons des moyens financiers pour atténuer les conséquences du chômage, pour l'aide sociale, pour des travaux d'intervention et d'utilité publique. L'actuelle répartition des moyens financiers ne nous satisfait pas. Nous nous sentons volés par les grandes agglomérations. La ville de Gdansk embellit, mais aux dépens des communes et du département.

RAPPORTS DES QUATRE COMMISSIONS

Modération : Angela Klein (Euromarches, Allemagne), Patrice Spadoni
(Marches européennes, Canal Marches)

COMMISSION IMMIGRATION

Jean-Louis Chesneau (APEIS, France), rapporteur; animation par Fred Heyar (ACC, Luxembourg), Yves Martens (Collectif Solidarité contre l'exclusion, Belgique), Goumbale Ibrahima (S.in.Cobas, Italie), Lara Winter (Marches européennes, France) et Luigia Pasi (S.in.Cobas, Italie)

Il faut souligner que nous abordons le thème de l'immigration à Bruxelles où siège la Commission européenne et où se réunit le Conseil des ministres de l'Europe. C'est ici que se décident, souvent à notre insu, l'avenir de l'Europe, notre avenir et celui de nos enfants. On ne peut appréhender les questions liées à l'immigration sans prendre en compte les thèmes des trois autres commissions:

- Élargissement de l'Europe: nouvelles situations et perspectives pour le mouvement social.
- Revenus, emplois précaires, dumping social.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

■ **Droits sociaux, citoyenneté et questions constitutionnelles.**

D'autre part, on se doit de prendre en compte le contexte mondial, géopolitique et macro-économique, dans lequel nous nous questionnons.

La question de l'immigration est particulièrement importante parce qu'elle concerne chacune et chacun. Elle prend en compte l'histoire des peuples, de tous les peuples, comme l'histoire de nos pays d'origines et des pays dans lesquels nous vivons, qu'ils soient choisis ou non. Elle touche à nos diversités culturelles, linguistiques et socioculturelles. L'immigration, c'est l'histoire de l'humanité,

L'immigration nous touche subjectivement et affectivement, parce qu'elle est une interrogation sur l'identité, et ce, quel que soit notre avis sur la question, quelles que soient nos certitudes ou nos doutes à propos de ce qui est bien ou non, pour les populations migrantes.

Comme il a été rappelé au cours de la conférence, l'Europe se construit, sans nous, sans les privés d'emploi ni les précaires, sans aucune concertation avec les plus défavorisés, sur des bases qui ne sont pas les nôtres. Il en est de même pour les immigrés,

Dans cette commission, nous étions belges, français, hollandais, italiens, italien d'origine sénégalaise, luxembourgeois, c'est dire que ce n'était pas un panel représentatif de l'Europe des Vingt-cinq. Pourtant, nous avons pu faire l'observation de points communs:

- On enregistre des réactions xénophobes et agressives de plus en plus nombreuses à l'égard des immigrées. Elles sont très souvent l'expression d'un nationalisme exacerbé par les difficultés économiques.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

- Ces populations immigrées viennent en Europe de l'Ouest pour trouver du travail, pour pouvoir nourrir leur famille, mais aussi pour apprendre, pour se former.
- Les agressions de plus en plus fréquentes contre certaines communautés d'immigrés traduisent de façon criante les inégalités dont ils sont victimes.
- Sans travail, sans toit, ils subissent encore plus que les autres la violence sociale.
- Ils sont exposés aux discriminations, aux agressions xénophobes et racistes qui se traduisent parfois par de violentes agressions physiques.

Certains d'entre nous s'interrogent sur les choix possibles entre action, réformisme et révolution, dans un contexte qui est celui de l'urgence.

Associatifs et comités de soutien aux immigrés, nous sommes confrontés quotidiennement à la détresse et à la solitude de ces femmes, de ces hommes, de ces enfants, qui ne parlent pas la langue du pays d'« accueil », qui ont de grandes difficultés d'expression de soi, qui ont perdu leurs repères traditionnels.

Il est clair que l'immigration est intégrée dans la logique capitaliste des employeurs et des politiciens qui prônent l'économie libérale. C'est un moyen de plus de la gestion humaine de l'emploi. Les immigrés, corvéables à merci, sont considérés comme une « marchandise comme une autre ». Ils sont utilisés comme un moyen au service d'une stratégie qui conduit vers toujours plus d'argent pour les fonds de pensions et les nantis et encore moins de partage des richesses avec les plus démunis.

Deux exemples parmi d'autres. À Saint-Nazaire en France, les Chantiers navals de l'Atlantique emploient de plus en plus

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

(voire exclusivement pour certaines qualifications) des étrangers. Comme, par exemple, des soudeurs polonais formés sur les chantiers de Pologne qui ne produisent plus de navires aujourd'hui. Ils sont mieux payés qu'en Pologne, mais beaucoup moins que les travailleurs français. De plus, ils sont engagés par des entreprises étrangères qui ne sont pas soumises au droit du travail français.

En Espagne, en Andalousie, dans les exploitations agricoles, aujourd'hui les Marocains sous-payés sont remplacés par des Roumains moins exposés au racisme local.

Pour terminer, la commission reprend à son compte, la proposition de nos amis italiens de S.in.Cobas Immigrés que le Réseau des marches européennes fasse le plus rapidement possible un appel pressant auprès des institutions et organismes européens et nationaux pour: défendre le droit à la régularisation de tous les immigrés; réclamer la fermeture des centres de rétentions (et l'arrêt immédiat de tous les projets de construction) où les immigrés en attente d'expulsion sont parqués dans des conditions inadmissibles et souvent victimes de brutalités physiques insupportables.

*COMMISSION DROITS SOCIAUX, CITOYENNETÉ ET
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES*

Michel Rousseau (Euromarches) rapporteur; animation par Sonia Mitralias
(Marche mondiale des femmes) et Léo Gabriel (Euromarches, Autriche)

Depuis sa naissance en 1950 avec la CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier), l'Europe économique libérale n'a cessé de se renforcer et structurer tout en passant de six à vingt-cinq membres. Il n'en a pas été de même au niveau social. Si le Conseil de l'Europe signait une Charte sociale en 1961, si la CES a été créée en 1973, il a



Les droits sociaux dans l'Europe élargie

fallu attendre la fin du siècle pour que débute le débat sur la place des droits sociaux dans l'UE. Et ce, dans un contexte de chômage de masse et de longue durée, de remise en cause des droits acquis dans chacun des pays pour « *ne pas entraver le marché et la concurrence* ». Une convention *ad hoc* eut pour mission d'élaborer une Charte des droits fondamentaux. Celle-ci fut proclamée lors du sommet de Nice, puis intégrée dans le projet de traité constitutionnel. Toutes les organisations la jugent largement insuffisante, notamment en ce qui concerne les droits sociaux qu'elle ignore tout simplement. Certains pensent que « c'est mieux que rien », d'autres qu'il vaut mieux rien que ce texte inacceptable. En effet, les droits du travail, notamment le droit à un revenu pour vivre, n'y figurent pas.

La bataille pour le maintien et l'élargissement des droits sociaux au niveau européen est donc d'une brûlante actualité. Dès le sommet de Nice en 2000, puis lors de ceux de Bruxelles en 2001, de Thessalonique en 2003, à l'occasion des Forums sociaux européens de Florence et Paris, des réseaux comme celui des Marches européennes, de Transform, des Ligues des droits de l'Homme se sont rencontrés pour confronter leurs analyses et leurs attentes en matière de droits fondamentaux et sociaux sur le continent européen. C'est ainsi que fut créé, fin 2003, le Réseau pour une Europe démocratique et sociale « *pour une Europe démocratique, de la citoyenneté, des droits sociaux, de l'égalité et de la paix* » (voir en annexe le texte de synthèse des travaux effectués par ce réseau, synthèse à laquelle l'atelier souhaitait ajouter le droit de grève au niveau européen). Ce réseau entend participer aux débats sur le projet de traité constitutionnel et surtout prendre les initiatives nécessaires pour maintenir et élargir les droits sociaux à toute l'Europe, dans les textes et dans les

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

faits. D'autant plus qu'après le fiasco de la conférence inter-gouvernementale de Bruxelles en 2004, l'accélération du calendrier donne une importance particulière au processus engagé qui nécessitera, selon les participant(e)s à l'atelier, une vigilance et une mobilisation permanentes des citoyen(ne)s et des peuples de l'UE.

COMMISSION « REVENUS »

Collectif belge des Marches européennes, Christelle Blanc Lanaute (ACI, France) et Willi Lüpkes (Euromarches, Allemagne)

La commission s'est d'abord penchée sur la situation allemande dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2010. Ce que prévoit ce plan de réformes du gouvernement Schröder rejoint très largement les analyses faites depuis plusieurs années par les Euromarches sur les grandes orientations de politique économique (GOPE) et sur les lignes directrices pour l'emploi négociées par les gouvernements nationaux et la Commission européenne.

L'agenda allemand entend notamment fusionner les allocations de chômage, qui relèvent traditionnellement du domaine de l'assurance sociale, avec le régime d'assistance. Les montants versés aux chômeurs sont très nettement revus à la baisse. La nouvelle réglementation impose aux chômeurs d'accepter tout emploi, quelles que soient les conditions de revenu qu'il procure (y compris, après un an de chômage, si l'emploi proposé est moins payé que ne le prévoient les conventions négociées par les syndicats) et les qualifications de l'intéressé.

Ceci s'insère plus largement dans un contexte de dégradation de l'emploi, avec une augmentation des licenciements, que le patronat cherche à rendre plus aisés, et une explosion

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

des contrats à durée déterminée. Les soins de santé sont en cours de privatisation accrue, l'âge de la retraite est relevé et le niveau des pensions est réduit. Alors que les allègements fiscaux sur les gros revenus se multiplient.

La situation actuelle en Allemagne rejoint celle des autres pays, comme en témoignent les participants à la commission: la pauvreté s'accroît, le fait d'avoir un travail ne protège plus les salariés et les chômeurs sont forcés d'accepter des emplois précaires et très mal rémunérés afin de ne pas perdre leur droit à de maigres allocations.

À partir de ces éléments, les débats ont porté sur le revenu minimum, le salaire minimum et le montant minimum que doit atteindre une allocation de chômage. Le constat auquel les participants à la commission sont arrivés est qu'il est nécessaire de bien distinguer revenu minimum et salaire minimum dans les analyses et les prises de position. Mais il est tout aussi indispensable de garder à l'esprit que ces deux sources de revenus, auxquelles il faut ajouter les allocations de chômage, s'influencent mutuellement. Ainsi, patronat, Commission européenne et gouvernements nationaux s'entendent pour faire diminuer fortement (ou supprimer dans certains cas) le niveau des allocations de chômage et du revenu minimum, afin de pouvoir ensuite faire baisser les salaires.

Les chômeurs sont donc clairement concernés par la question du salaire minimum, traditionnellement prise en compte par les syndicats, tout comme les salariés actifs et les organisations syndicales doivent nécessairement s'impliquer dans la défense d'un niveau élevé d'allocations de chômage et de revenu minimum.

La question qui se pose enfin est celle de la revendication à mettre en avant. Face à la diversité des situations en Europe, les Euromarchés ont proposé depuis quelques années de défi-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

nir les montants d'allocations de chômage et de revenu minimum à exiger en fonction d'un pourcentage du produit intérieur brut de chaque État. Le chiffre de 50% du PIB par habitant a été avancé pour estimer le revenu minimum auquel devrait avoir droit tout habitant de l'UE privé de revenus suffisants.

Les participants ont rediscuté de ce montant et se sont accordés pour poursuivre leur comparaison des situations nationales afin de savoir si cette revendication reste la plus adaptée aux diverses réalités nationales. Le but du groupe est clair : la définition d'une revendication applicable largement est une priorité en matière de revenu minimum et d'allocations de chômage afin de stopper la paupérisation des personnes privées d'emploi et de protéger les salariés en empêchant de nouvelles baisses de salaires.

COMMISSION « ÉLARGISSEMENT DE L'EUROPE »

Jacques Desideri (AC!, France) rapporteur; animation par Christian Köpcke (Euromarches, Allemagne) et Frank Slegers (Collectif belge des Marchés européennes).

L'élargissement. Christian Köpcke situe l'importance de cette ouverture pour l'Allemagne et notamment les régions frontalières. Les niveaux de vie sont différents, les conditions de vie à l'Est ne font qu'empirer et la corruption se développe (en Pologne, on paye l'agence pour l'emploi pour avoir un travail!)

À l'Est, l'élargissement est vécu comme un espoir, une chance d'une vie meilleure mais avec la crainte de l'inconnu. À l'Ouest, l'élargissement est vécu comme une possibilité d'agrandir le marché, de faire travailler avec des salaires moindres et de délocaliser.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

La question du soutien aux organisations de chômeurs de l'Est nous est posée: développer la coopération, les échanges de savoir-faire et d'expériences, la connaissance réciproque.

En Allemagne, on a beaucoup discuté de l'élargissement à l'Est et de ses conséquences. On commence par se connaître, s'enrichir de nos différences.

La situation à l'Est. Les responsables polonais des associations de chômeurs évoquent l'avenir: la majorité des Polonais espèrent des effets positifs de l'entrée dans l'Europe, notamment les jeunes. En Poméranie, les associations de chômeurs existent depuis onze ans, c'est le résultat d'une révolte sociale déclenchée par l'augmentation du chômage à 28% et l'occupation des administrations officielles. S'est créé alors le Comité de défense des chômeurs, association déclarée. Ils sont venus en France prendre des contacts et parler de la réalité polonaise qui n'est pas la réalité officielle.

La Pologne et les pays de l'Europe de l'Est ont fait le choix de s'ouvrir à l'Ouest mais les contacts ont été quasiment fermés avec l'Est (mais il y a des contrats à respecter avec la Russie). La Pologne aurait peut-être pu être un état neutre, autosuffisant sur le plan économique.

Le travail au noir, non déclaré, informel est important. De même, il y a des chômeurs cachés.

Nos craintes, nos propositions. Pour les Français (et pour d'autres), il y a deux risques majeurs: la délocalisation d'entreprises (avec suppression d'emplois) et la venue de travailleurs de l'Est acceptant des conditions très défavorables. On le voit déjà avec les routiers espagnols exploités (avec des horaires, des conditions de travail et des salaires à la baisse) qui prennent la place des routiers français.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

On doit élaborer des réponses alternatives et avoir des propositions. Par exemple, il faut que partout le droit du travail soit respecté, que l'harmonisation des salaires et des conditions de travail garantissent les salariés de l'Est comme de l'Ouest.

Nous devons casser les images, casser la peur, combattre la xénophobie, construire des rapports de force en commun.

Concernant le revenu minimum, 50% du PIB par habitant, cela fait environ 400 euros alors que le salaire moyen est de 400 euros, le salaire minimum de 200 euros. Mais les prix ne cessent d'augmenter et l'inflation est très forte.

Nous avons réfléchi à l'impôt sur les machines et pas seulement sur les salaires, pour taxer les entreprises bénéficiaires qui travaillent avec très peu de main-d'œuvre.

Nous devons mettre en avant deux pistes: *citoyenneté de résidence et même droits sociaux pour tous* et insister sur les droits sociaux (les droits civils et politiques ne sont pas suffisants).

Nous voulons des emplois pour tous, plus d'emploi et de meilleurs emplois, une formation qualifiante adaptée pour chacun. Nous voulons lutter contre toutes les formes de précarité, CDD, temps partiel...

Les droits sociaux doivent être inscrits dans la Constitution européenne.

Construire des luttes dans toute l'Europe ? Le réseau des Marches européennes a réussi à construire une revendication commune sur le revenu: un revenu garanti pas inférieur à 50% du PIB par habitant.

Nous avons monté des journées européennes d'action commune: le 30 octobre sur le revenu, à l'image du 1^{er} mai: le même jour les mêmes revendications dans toute l'Europe.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Nous devons organiser des manifestations communes aux frontières le 1^{er} mai. À Dublin, il y aura une manifestation européenne avec des délégués venus de partout.

Nous avons tous un gros travail d'information et d'explication à réaliser. Nous pouvons développer les jumelages entre organisations.

Quels moyens? Développer les échanges, se rencontrer, développer des luttes, cela a un coût et nos moyens sont très faibles pour faire avancer les droits en Europe. Pourrait-on mettre en place une souscription européenne pour soutenir la lutte des chômeurs? Ceci permettrait de récolter des sous et de nous faire connaître.

Les associations de chômeurs n'ont aujourd'hui ni moyens financiers ni reconnaissance. Pourtant, en Irlande, les associations de chômeurs sont reconnues et sont des partenaires sociaux à part entière.

Les liens avec les syndicats. Salariés et chômeurs sont représentés par des organisations différentes, un syndicat de salariés prend-il en compte les problèmes des chômeurs? Les salariés ont été divisés entre ceux ayant un emploi et ceux n'en ayant pas.

En Allemagne, il y a un début de collaboration entre les syndicats des salariés et les organisations de chômeurs, ainsi pour les manifestations du 3 avril.

En Pologne, les syndicats encore trop politisés sont très peu présents dans les entreprises privées. Les associations de chômeurs n'ont aucun soutien des syndicats qui n'ont rien dit ni rien fait quand les allocations chômage ont baissé. Aujourd'hui, les chômeurs jalouent les salariés et sont traités de fainéants ou de clochards...

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Si l'on veut avancer et créer un rapport de forces favorable pour plus de justice et moins d'inégalité ou d'exclusion, il faudra bien que salariés et chômeurs s'allient, que leurs organisations (syndicats et associations) travaillent ensemble.

SEPT QUESTIONS VIVES QUI CONDITIONNENT LES PERSPECTIVES

Synthèse des interventions qui ont suivi la table ronde et les commissions par

Jean-Guy Dufour

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE : COMMENT L'ESPOIR PEUT-IL L'EMPORTER SUR LES CRAINTES ?

Une expérience intéressante de connaissance mutuelle et de coopération s'est développée entre les associations de chômeurs d'Allemagne et celles de Pologne à travers des initiatives ponctuelles et le développement de liens informels. Tous pensent qu'il est nécessaire de développer ce mouvement, tout particulièrement autour de projets concrets. Il est utile aussi de tirer le meilleur parti d'initiatives officielles d'échanges et de coopération comme celles de l'eurorégion de Poméranie.

Une telle coopération permet non seulement de s'entraider mais aussi de mieux se connaître, de mieux comprendre la situation de chacun et ainsi de mieux combattre ensemble les réflexes xénophobes qui risquent de se développer. Cette coopération permet ainsi de faire grandir ensemble l'exigence de mêmes droits élevés à l'Est comme à l'Ouest.

En effet, on sait que de grandes craintes existent dans les populations, aussi bien de l'Est que de l'Ouest, sur les effets de l'élargissement. À l'Est, il y a la crainte de la disparition entière de secteurs d'activité trop en retard; à l'Ouest,

celle de la concurrence de travailleurs de l'Est se contentant de très peu, de pertes de subventions européennes à répartir sans augmentation sur de nouveaux pays, de délocalisations d'activités de l'Ouest vers l'Est. Ces craintes sont-elles fondées ? Il est bien difficile de le dire maintenant et on devra observer de près l'évolution de la situation ensemble.

Mais ce qui est certain, c'est que ce qui produit le chômage et la précarité, c'est la politique économique et sociale de l'UE et que c'est toujours celle-ci qui risque de rendre l'élargissement dangereux pour les peuples et non pas l'élargissement en lui-même qui, au contraire, augmente les possibilités de l'Europe de suivre une autre voie que celle de la mondialisation libérale en renforçant son autosuffisance économique. Il n'y a donc qu'une seule parade: agir pour obtenir des droits indivisibles de l'Est à l'Ouest de l'UE et une citoyenneté reconnue sans différence pour celles et ceux qui vivent sur son sol, quelles que soient leurs origines.

*SALAIRE ET REVENU MINIMA GARANTIS ? COMMENT ?
A QUELS NIVEAUX ?*

L'Agenda 2010 du gouvernement allemand signifie que des millions de travailleurs – et surtout de travailleuses – vont être obligés d'accepter des salaires en dessous des minima prévus par les conventions collectives. Dans le nettoyage, l'hôtellerie, les salaires oscillent déjà entre 944 euros et 1380 euros brut par mois. Aussi la revendication d'un salaire minimum garanti, inexistant pour l'instant en Allemagne, grandit-elle. Ainsi, le syndicat de l'alimentation revendique un salaire minimum de 1500 euros brut par mois. Le syndicat des services Verdi veut développer la lutte contre le travail forcé des chômeurs. Par contre, l'IG Metall, représentatif d'un secteur où le rapport de forces est meilleur, a peur que l'ins-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

tauration d'un Smic tire les salaires vers le bas et que le système contractuel qui fait la force des syndicats allemands soit mis à mal par de telles mesures. D'où l'importance de la revendication d'un salaire minimum suffisamment élevé. L'idée circule d'opposer l'Agenda 30-10 à l'Agenda 2010 : 30 heures par semaine pour 10 euros de l'heure minimum.

Dans tous les pays, le débat sur le niveau du salaire minimum est d'ailleurs lié à celui du revenu minimum à garantir aux personnes privées d'emploi. Partout, la politique de l'emploi pousse la tendance à la baisse de ces deux minima et, face à cela, les positions sont actuellement très diverses. Faut-il une différence entre salaire minimum et revenu minimum? Faut-il indexer ceux-ci sur le PIB ou sur le salaire moyen? Faut-il parler d'un Smic journalier calculé à partir du coût d'un panier de biens et garanti que l'on soit dans une période sans emploi ou dans une période avec emploi, comme le réfléchissent les intermittents du spectacle en France? Actuellement, les Euromarchés revendiquent un revenu minimum garanti mensuel égal à 50% du PIB par personne et, dans son principe en tout cas, cette revendication est assez consensuelle. Malgré tout, le débat doit être approfondi à partir d'une connaissance précise de la façon dont le salaire minimum est calculé dans chaque pays.

*SANS LA RECONNAISSANCE DE LA CITOYENNETÉ DE
RÉSIDENTE POUR CELLES ET CEUX QUI VIVENT EN
EUROPE, QUELLES QUE SOIENT LEURS ORIGINES,
NOUS SOMMES TOUS AFFAIBLIS DANS LA LUTTE POUR
NOS DROITS*

La commission «immigration» a fait un constat clair de la situation bien souvent dramatique des migrants dans l'actuelle UE, qu'ils soient originaires d'Europe de l'Est ou d'ailleurs. Cette situation permet à beaucoup de patrons de

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

les employer, légalement ou illégalement, à moindre prix, en exerçant ainsi une forte pression à la baisse sur l'ensemble des salaires de certains secteurs (construction navale, bâtiment, agriculture, etc.). C'est donc une nécessité pour toutes et tous que d'obtenir d'urgence de l'UE et des pays membres le droit à la régularisation de tous les immigrés et la fermeture des centres de rétention. Au-delà, la reconnaissance de la citoyenneté de résidence donnant les mêmes droits aux résidents sur le territoire de l'UE, quelle que soit leur nationalité, est une exigence que partagent tous les mouvements du Réseau pour une Europe démocratique et sociale.

LE CHOIX CRUCIAL POUR L'EUROPE : L'ÉCONOMIE AU SERVICE DES DROITS ET NON L'INVERSE !

Les questions soulevées par la commission « Droits sociaux, citoyennetés et questions constitutionnelles » sont d'une très grande importance.

La construction européenne ne pourra entraîner l'adhésion des peuples que si elle signifie que l'économie sert les progrès effectifs des droits sociaux alors qu'aujourd'hui, c'est l'inverse qui est constaté dans la plupart des pays.

LA COOPÉRATION ENTRE SYNDICATS, ORGANISATIONS DE CHÔMEURS ET MOUVEMENTS SOCIAUX DOIT PROGRESSER

En général, cette coopération est, à l'heure actuelle, très insuffisante. De ce point de vue, on peut noter deux situations très contrastées.

En Allemagne, le succès de la manifestation, en riposte à l'Agenda 2010 de la coalition gouvernementale rouge-verte, organisée en novembre 2003 conjointement par les syndicats et les organisations de la mouvance altermondialiste a profondément changé les rapports entre syndicats et mouvements

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

sociaux. Le 3 avril, les manifestations vont être très importantes et les organisations de chômeurs vont s'y exprimer. Le syndicat Verdi fait une place de plus en plus notable aux chômeurs et les revendications de revenu minimum et de Smic avancent dans les syndicats.

En Pologne, par contre, la situation est catastrophique de ce point de vue. Les syndicats, qui n'existent plus guère que dans les services d'État, ignorent totalement les chômeurs et leurs revendications sauf pour les appeler à figurer dans leurs manifestations.

Et en France, la CFDT met en œuvre avec le patronat des attaques très dures contre les chômeurs.

*UN GRAND EFFORT D'INFORMATION DE LA
POPULATION SUR LES ENJEUX DE LA CONSTITUTION
EUROPÉENNE S'IMPOSE : SEULS LES PEUPLES PEUVENT
DÉCIDER DE CETTE CONSTITUTION*

Le constat est unanime: les populations ne savent strictement rien de ces enjeux. Ceci est catastrophique quand on sait les conséquences que risque d'avoir le fait de graver dans le marbre l'actuelle orientation de la politique sociale.

Tous les moyens possibles sont à utiliser pour changer cette situation: une large diffusion de matériel très simple; des initiatives, à l'occasion du 1^{er} mai par exemple, ou comme celle de la Consulta en Espagne; des journées d'action.

À chaque fois que nous informons, il est important de faire connaître les contre-propositions alternatives que nous avons à formuler.

Au-delà de l'information, nous devons faire monter l'exigence que les peuples soient consultés par référendum. Quelles que soient les analyses que l'on fait de la Constitution, il est inadmissible pour tout démocrate que celle-ci ne soit pas sou-

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

mise à la décision des peuples d'Europe. Autour de cette exigence, tous les partis démocrates et toutes les organisations du mouvement social doivent pouvoir s'unir.

*ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT D'UN MOUVEMENT
SOCIAL EUROPÉEN*

Pour les Euromarches, une caractéristique essentielle du mouvement social européen est qu'il doit revendiquer une Europe ouverte qui ne participe pas à la domination et à l'exploitation d'autres pays mais qui, au contraire, établit de justes coopérations avec eux.

Il faut bien constater que les mouvements sociaux, tant syndicaux qu'associatifs, n'arrivent pas, pour l'instant, à faire grandir une efficace coordination européenne des forces susceptibles de s'opposer à la politique sociale actuelle de l'UE.

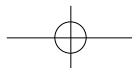
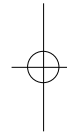
Aussi, les ripostes aux attaques n'existent que pays par pays, en ordre dispersé, conditionnées par les calendriers de mise en œuvre dans chaque pays des orientations décidées au niveau européen par les États, comme par exemple sur la question des retraites. Il est donc indispensable de promouvoir les moyens pour que les mouvements sociaux soient plus efficaces.

Il n'y aura pas une construction «par le haut» d'un mouvement social européen: l'essentiel passe par des initiatives concrètes et par l'organisation de réelles luttes sociales internationales, ainsi que par la multiplication des liens horizontaux entre des collectifs militants de terrain agissant dans divers pays, associatifs et syndicaux, alternatifs, altermondialistes, etc. Nous y avons contribué dès 1997, modestement, mais tout de même avant beaucoup d'autres, avec l'organisation des premières Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions. Marches parties



Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

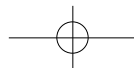
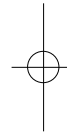
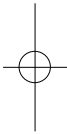
symboliquement de Tanger et de Sarajevo. Nous sommes heureux de voir que les mobilisations ont pris au cours des dernières années un cours toujours plus international. La « marche » à venir est celle qui nous conduira vers un monde sans frontière, un monde de liberté et de justice sociale. Cette marche, nous en inventons le tracé tout en avançant, elle sera ce que nous en ferons, tous ensemble!





Comment avancer?

Et sans plus attendre, préparons les pas suivants... !



Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux



1^{er} mai 2004. Place de la République à Paris : « L'Europe s'élargit, élargissons les droits sociaux ! » (Photo : Alain Dodeler).



Les droits sociaux dans l'Europe élargie

*APPEL DES MOUVEMENTS SOCIAUX POUR UNE
SOLIDARITÉ EST/OUEST*

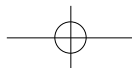
Appel à l'initiative du réseau des Marches européennes contre le chômage, la
précarité et les exclusions.

Le 1^{er} mai 2004, l'UE s'ouvre à dix nouveaux pays. Une nouvelle fois la construction de l'Europe privilégie les enjeux financiers au rapprochement des peuples, aux droits et libertés les plus essentiels. Et plus particulièrement, aux droits et libertés des plus défavorisés, les précaires, les immigrés, les sans-emploi. En effet, alors que les capitaux et les richesses sont libres de circuler en tous sens, les travailleurs des nouveaux pays se voient frappés de suspicion, accusés par avance de «tourisme social», et salués par les gouvernements des Quinze d'un vigoureux «Vous n'êtes pas les bien venus!».

Nous, militantes et militants de mouvements sociaux européens, associatifs et syndicaux, affirmons au contraire notre volonté de faire tomber toutes les frontières et de nouer, entre les mouvements sociaux des quinze et ceux des dix pays entrants, des solidarités actives.

Nous refusons en effet, tout à la fois, les réactions de replis qui pousseraient à fermer les portes de l'Europe des Quinze aux travailleurs des pays entrants et toutes les tentatives visant à s'appuyer sur l'élargissement de l'Europe pour réviser, encore une fois à la baisse, les droits sociaux existants, tout en surexploitant les travailleurs des nouveaux membres de l'UE.

Nous nous mobilisons tout particulièrement pour:



Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Une harmonisation vers le haut de tous les droits sociaux

C'est-à-dire, non seulement le respect des droits sociaux existant dans les différents pays, mais un processus démocratiquement maîtrisé d'extension des droits les plus avantageux aux pays moins favorisés.

Un élargissement des droits sociaux partout en Europe, afin de faire reculer la précarité et la misère

Les droits sociaux essentiels, tels que le droit au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la culture, à une réelle égalité entre les hommes et les femmes, le droit au transport et aux fluides, le droit à la terre, doivent être partout reconnus et concrétisés. Le droit à un revenu permettant de vivre doit être notamment reconnu dans tous les pays. Avec la mise en place d'un mécanisme de redistribution des richesses permettant une allocation qui pourrait être fixée en référence à un pourcentage commun à tous les États de leur produit intérieur brut par habitant (à la fois pour tenir compte des disparités de productions des richesses et unifier les revendications et les droits; ce pourcentage pourrait être de 50%).

La liberté de circulation pour tous les êtres humains vivant et travaillant en Europe

Nous exigeons la pleine et entière liberté de circulation, d'activité et d'installation dans tous les pays d'Europe, pour les habitants des dix pays entrants, comme pour ceux de tous pays du monde.

Refusant de céder à la mise en concurrence des législations sociales de l'Est et de l'Ouest, nous nous prononçons donc résolument pour une progression générale des droits sociaux, en rupture avec la logique qui domine la construction de l'UE, une logique libérale de soumission aux intérêts capi-

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

talistes. Nous critiquons tout particulièrement l'actuel projet de Constitution européenne qui, s'il était adopté en l'état, pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'emploi et sur les droits sociaux, tant par ce qu'on peut y lire que par ce qu'il ne garantit pas: ni les allocations de chômage, les pensions de retraite, les allocations sociales, ni le droit au logement, ni l'accès aux services sociaux et aux soins de santé...

Seuls l'émergence d'une conscience et d'un mouvement social européen, seule une mobilisation massive et active des populations, des salariés, des précaires et des chômeurs et le développement à la base des luttes sociales permettront de construire un autre futur. Sur cette voie, une solidarité active entre les mouvements sociaux des Quinze et des Dix devient, avec l'élargissement du 1^{er} mai 2004, une impérieuse nécessité. C'est pourquoi, nous, militantes et militants associatifs et syndicaux de différents pays d'Europe, prenons mutuellement l'engagement d'aller dans ce sens.

COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?**Quelques pistes pour la mise en œuvre de l'appel**

Pour faire avancer les objectifs de cet appel, le réseau des Euromarchés compte apporter sa contribution dans plusieurs directions.

D'abord, il est décidé d'œuvrer pour que les assemblées européennes des mouvements sociaux issues du processus des Forums sociaux soient plus efficaces et se dotent du minimum de moyens nécessaires pour assurer une convergence effective des luttes pour les droits sociaux en Europe, en particulier toutes celles qui visent à faire reculer les politiques de chômage, de précarité et d'exclusion.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Le réseau œuvrera aussi dans le processus de préparation des Forums sociaux européens pour que ceux-ci s'occupent davantage des questions qui préoccupent les salariés, les chômeurs, les précaires, les immigrés et de toutes les questions sociales qui concernent l'immense majorité des citoyens d'Europe.

Constatant que les citoyens d'Europe sont très peu informés sur les enjeux du projet de Constitution, il participera aux initiatives visant à corriger cette situation et plaidera pour une campagne européenne sur deux exigences:

- la Constitution ne doit pas être décidée sans consultation des peuples;
- elle doit inclure les droits sociaux et ne pas poser l'orientation ultralibérale actuelle comme un principe essentiel de l'UE pratiquement non révisable.

Pour faire avancer la connaissance réciproque et la coopération entre mouvements de l'Est et de l'Ouest européen, les comités des organisations des Euromarchés vont développer des jumelages entre comités de l'Ouest et de l'Est.

Dans le même esprit, le réseau s'efforcera de développer les échanges et les possibilités d'initiatives communes avec le réseau européen contre la pauvreté (EAPN) et l'ENU.

Enfin les réseaux de l'ENU et des Euromarchés émettent un appel en direction de la présidence irlandaise de l'UE pour que les associations de chômeurs soient considérées comme représentatives par les institutions européennes.

Annexes

Jean-Guy Dufour

1. L'évolution du chômage en Europe depuis 1997

(Sources Eurostat jusqu'en 2002 complétées jusqu'en 2003 pour certains pays d'après des sources nationales.). En% des actifs (personnes ayant un emploi ou en cherchant un).

Remarque : Ces chiffres donnent une idée de la différence relative importante des taux de chômage entre les différents pays de l'Europe des Quinze ou entre les différents pays accédants le 1^{er} mai 2004. Ils montrent aussi la grande différence entre l'ensemble de ces pays accédants et l'Europe des Quinze. Ils montrent enfin que dans l'Europe des Quinze, partout le chômage a diminué de 1997 à 2001 avec la période de forte croissance puis a généralement augmenté à nouveau avec la nouvelle période de faible croissance depuis 2001. On peut constater aussi que partout les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes.

Mais en eux-mêmes ces chiffres donnent une estimation plus ou moins sous-évaluée du chômage réel. Par exemple, en France, on peut estimer qu'ils représentent environ 65% des personnes inscrites à l'ANPE! En fait, cette sous-estimation est elle aussi très variable d'un pays à l'autre. En effet, elle recouvre essentiellement le phénomène du travail précaire et/ou à temps partiel imposé qui correspond à du chômage partiel et souvent à des situations de grande pauvreté. Ce phénomène est, par exemple, très important au Royaume Uni, ce qui relativise des statistiques de chômage apparemment relativement flatteuses.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

En%	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE à 15 (hommes et femmes)	10	9,4	8,7	7,8	7,4	7,7	
UE à 15 (femmes)	11,6	11,1	10,2	9,2	8,6	8,7	
10 pays accédant le 1 ^{er} mai 2004 (hommes et femmes)				13,6	14,5	14,8	
10 pays accédant le 1 ^{er} mai 2004 (femmes)				14,8	15,5	15,6	
Allemagne	9,7	9,1	8,4	7,8	7,8	8,6	
Autriche	4,4	4,5	3,9	3,7	3,6	4,3	
Belgique	9,2	9,3	8,6	6,9	6,7	7,3	8,0
Danemark	5,2	4,9	4,8	4,4	4,3	4,5	
Espagne	17	15,2	12,8	11,3	10,6	11,3	11,6
Finlande	12,7	11,4	10,2	9,8	9,1	9,1	
France	11,8	11,4	10,7	9,3	8,5	8,7	9,7
Grèce	9,8	10,9	11,8	11,0	10,4	10,0	
Irlande	9,9	7,5	5,6	4,3	3,9	4,4	
Italie	11,6	11,7	11,3	10,4	9,4	9,0	
Luxembourg	2,7	2,7	2,4	2,3	2,1	2,8	
Pays Bas	5,9	4,8	4,2	3,8	3,4	4,1	5,3
Portugal	6,8	5,1	4,5	4,1	4,1	5,1	
Royaume Uni	6,9	6,2	5,9	5,4	5,0	5,1	
Suède	9,9	8,2	6,7	5,6	4,9	4,9	
Chypre				5,2	4,4	3,8	
Estonie	9,6	9,2	11,3	12,5	11,8	9,1	
Hongrie	9,0	8,4	6,9	6,3	5,6	5,6	
Lettonie		14,3	14,0	13,7	12,8	12,8	
Lituanie		11,8	11,2	15,7	16,1	13,1	
Pologne	10,9	10,2	13,4	16,4	18,5	19,9	
Slovaquie			16,7	18,7	19,4	18,6	
Slovénie	6,9	7,4	7,2	6,6	5,8	6,0	
République tchèque		6,4	8,6	8,7	8,0	7,3	

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Les Euromarchés sont au travail pour pouvoir fournir à l'avenir des informations beaucoup plus significatives sur toutes ces questions.

2. La pauvreté en Europe

(Sources Eurostat, panel communautaire des ménages.)

La définition officielle européenne de la pauvreté est la suivante : sont réputées pauvres les personnes qui ont moins de 60% du revenu médian qui est le revenu en dessous duquel est la moitié de la population. Selon cette définition, il y aurait 17% de pauvres en moyenne dans l'Europe des Quinze. La situation des différents pays est, là encore, assez dispersée autour de cette moyenne. Le taux est de plus de 20% au Portugal, d'un peu moins de 20% au Royaume Uni, de 16% en France ou en Allemagne et de 11 à 12% au Danemark ou aux Pays Bas.

On peut remarquer qu'il y a peu de correspondance entre ces situations et celles du chômage officiel donné par les chiffres ci-dessous. Cela découle évidemment de la remarque que nous avons déjà faite à propos de ces chiffres: La pauvreté a sa source dans le chômage total mais aussi dans les mille formes de chômage partiel, autrement dit, de travail précaire dont les chiffres officiels du chômage ne rendent pas compte. Ainsi, les chiffres relativement favorables du chômage au Royaume Uni cachent une situation en fait relativement très mauvaise du point de vue du nombre de personnes pauvres.

Par ailleurs, les systèmes de protection sociale sont très différents d'un pays à l'autre (voir plus loin); il en est de même pour les solidarités familiales. Les réalités vécues sont donc très diverses. N'empêche que les chiffres ci-dessus montrent que la pauvreté n'est malheureusement pas une réalité marginale en Europe de l'Ouest. À l'Est, les interventions faites pendant la conférence sont éloquentes...

Il faut remarquer aussi que la pauvreté en Europe est liée à une évolution de la distribution de la richesse produite entre capital et travail très défavorable aux salariés depuis vingt-cinq ans.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

En France, par exemple, la part revenant aux salariés est passée de 67% à 57% de 1981 à 1997 pour stagner ensuite. Ce qui correspond à 280 € de moins par « actif » (salarié ou chômeur) et par mois par rapport à ce que serait la situation si la répartition était la même qu'en 1981!!! Cela laisse songeur sur la façon officielle et unanime dont les États de l'Union posent bien des problèmes, comme celui des ressources des caisses de retraite, de maladie ou d'assurance-chômage!

3. Les garanties de ressource dans les différents pays d'Europe

(Source: Travail de synthèse, «La déglingue de la protection sociale du chômage dans l'UE», réalisé par Marie-Paule Connan à partir de données du Missoc [Système d'information mutuelle sur la protection sociale] et d'une étude faite pour la CE par le *Gesellschaft für Versicherungswissenschaft und gestaltung* en 2003).

Allemagne. Une loi fédérale garantit un revenu minimum (*Sozialhilfe*) dont le montant précis est fixé par les Länders. Ce revenu est attribué sans condition d'âge et est de durée illimitée tant que la personne n'a pas pu trouver d'autre ressource. Les frais de logement et de santé sont payés dans leur intégralité. Le *Sozialhilfe* est diminué de 25% en cas de refus par la personne d'un emploi jugé convenable. Cette pression va beaucoup augmenter avec les nouvelles mesures de l'Agenda 2010.

Ordre de grandeur du *Sozialhilfe* mensuel : personne isolée: 332€ ; couple sans enfant: 660€ ; couple avec deux enfants: 1047 €.

Autriche. Le revenu garanti (*Sozialhilfe*) est défini par des lois régionales et diffère assez sensiblement d'un Länd à l'autre (382 à 496€). Les conditions sont analogues à celles de l'Allemagne.

Ordre de grandeur: personne isolée: 382 à 496 € ; couple sans enfant: 549 à 719€ ; couple avec deux enfants: 979 à 1237€.

Belgique. Le Minimex est attribué aux personnes sans ressource de plus de 18 ans et est uniforme au plan national.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Ordre de grandeur: personne isolée: 572 € ; couple sans enfant: 763 € ; supplément par personne à charge supplémentaire: 381 € .

Danemark. Le *SocialBistand* est défini par une loi nationale. Il est attribué aux personnes de plus de 18 ans n'ayant pas de ressource. Il peut être diminué jusqu'à 30% si on juge que la personne refuse un travail sans raison valable. Les frais de santé sont pris en charge et il existe des aides au logement qui viennent en supplément.

Ordre de grandeur: personne isolée: 686 € pour les moins de 25 ans et 1025€ pour les autres; couple sans enfant: 2129€ ; couple avec deux enfants: 3028 € .

Espagne. La *Renta minima* est fixée par des lois régionales et n'est attribuée qu'à peu de personnes. Elle est versée pour une période de 12 mois renouvelable, aux personnes de plus de 25 ans seulement à moins qu'elles aient des enfants à charge.

Le montant est de 180 à 228 € .

Finlande. Le *Toimeentulotuki* est défini par une loi nationale. Il est versé aux plus de 18 ans et tant que la personne n'a pas pu améliorer sa situation. Des allocations spéciales de logement peuvent s'ajouter. Le montant diffère entre deux catégories de régions.

Ordre de grandeur: personne isolée: 370 ou 354 € selon la catégorie de région; couple sans enfant: 630 ou 600 € ; couple avec deux enfants: 890 ou 850 € .

France. Le revenu minimum d'insertion (RMI) est défini par une loi nationale et est géré par les départements. Il doit s'accompagner de mesures d'insertions de plus en plus conçues comme des mesures d'« activation ». Il assure que les revenus atteignent les planchers indiqués ci-dessous. Il n'est versé qu'aux personnes de plus de 25 ans sauf si elles ont des enfants à charge et à celles qui résident légalement depuis au moins trois ans. La santé est gratuite et des aides au logement peuvent être attribuées en plus.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Ordre de grandeur: personne isolée: 418 € ; couple sans enfant: 627 € ; couple avec deux enfants: 877 € .

Grèce. Pas de garanties de ressources.

Irlande

Le *Supplementary Welfare Allowance* est défini par la loi nationale. Il est versé pour une durée illimitée aux personnes de plus de 18 ans ne disposant pas de ressources suffisantes. Des systèmes d'encouragement au retour à l'emploi ou aux études existent. Des aides supplémentaires au logement peuvent être accordées.

Ordre de grandeur: personne isolée: 515 € ; couple sans enfant: 856 € ; couple avec deux enfants: 1237 € .

Italie. Le *Minimo Vitale* est défini par des lois régionales. Le montant est fixé localement selon les situations individuelles. La santé est gratuite pour les allocataires. Des aides au logement limitées existent dans certaines régions.

Ordre de grandeur: de 232 à 372 € pour une personne isolée.

Luxembourg. Le revenu minimum garanti est fixé par une loi nationale. Il est versé pour une durée illimitée aux personnes de plus de 25 ans. Des aides au logement limitées peuvent être accordées en plus. Pour la santé, l'affiliation à l'assurance-maladie est obligatoire.

Ordre de grandeur: personne isolée: 919 € ; couple sans enfant: 1378 € ; couple avec deux enfants: 2004 € .

Pays Bas. Le *Algemene Bijstand* est défini par une loi nationale en fonction du salaire minimum net (100% pour un couple, 50% pour une personne isolée). Les autorités locales peuvent accorder des aides supplémentaires jusqu'à 209 €. Il est versé pour une durée illimitée aux personnes de plus de 18 ans mais avec un taux réduit pour les moins de 23 ans. Une suspension ou coupure d'allocation est possible en cas de refus de travail.

Ordre de grandeur: personne isolée: 523 € ; couple avec ou sans enfant: 1041 € .

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Portugal. Le *Rendimento Mínimo Garantido* est défini par une loi nationale. Il est fixé au niveau national et versé aux personnes de plus de 18 ans (ou moins si elles ont un enfant à charge), pour une durée illimitée tant que les ressources sont insuffisantes. La protection santé est garantie. Le versement est accompagné de mesures d'insertion sociale.

Ordre de grandeur: personne isolée: 138 € ; couple sans enfant: 277 € ; couple avec deux enfants: 415 €.

Royaume Uni. L'*Income Support* défini par des règlements généraux est versé pour une durée illimitée à toute personne de plus de 18 ans reconnue inapte au travail et n'atteignant pas un minimum de ressource. Des mesures d'encouragement au retour à l'emploi existent ainsi que des aides pour la santé et le logement.

Ordre de grandeur (allocations santé et logement comprises): personne isolée de plus de 25 ans: 728 € ; couple sans enfant: 1004 € ; couple avec deux enfants: 1540 €

Suède. Le *Socialbidrag* est défini par une loi nationale. Il est versé pour une durée illimitée, sans condition d'âge. Les frais de santé et de logement sont couverts par ailleurs si nécessaire. Il y a obligation de rechercher du travail.

Ordre de grandeur: personne isolée: 338 € ; couple sans enfant: 569 € ; couple avec deux enfants: 987 €.

Récapitulatif

Le tableau suivant résume les informations précédentes. Il y ajoute une indication sommaire sur les revenus minimaux garantis dans les pays qui sont rentrés dans l'UE au 1^{er} mai 2004. Il rappelle aussi, en dernière colonne, le montant de la revendication des Euromarchés pour le revenu minimum garanti de 50% du PIB par personne.

(Données Eurostat au 1^{er} janvier 2003)

4. Les allocations de chômage dans les différents pays d'Europe

(Données Eurostat au 1^{er} janvier 2003)

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

	PIB mensuel par tête d'habitant calculé en euros SPA (à prix courant)	Revenu minimum en euros par mois (personne isolée de +de 25 ans) (Source : Missoc 2001)	Seuil de Pauvreté (60% du revenu médian par mois)	Revendication Euromarchés de revenu garanti mensuel à 50% du PIB (par personne pour une personne isolée en euros)
Allemagne	2 018	634 +logement	586	1 009
Autriche	2 171	382 à 496		1 085
Belgique	2 055	584	543	1 027
Danemark	2 306	1 065 + logement	704	1 153
Espagne	1 603	180 à 228	253	802
Finlande	2 003	355 à 371 + logement		1 001
France	1 938	406 +logement	539	969
Grèce	1 303	-	201	652
Irlande	2 308	515 +logement	413	1 154
Italie	2 030	305	307	1 015
Luxembourg	3 751	919 +logement	922	1 875
Pays Bas	2 188	623 +logement	747	1 094
Portugal	1 429	138 +logement	180	1 215
Royaume Uni	1 936	340	467	967
Suède	1 939	338		969
Futurs États membres (en euros)				
Chypre	1 542			771
Estonie	817		32	708
Hongrie	992		114	496
Lettonie	725		59	363
Lituanie	642		39	321
Malte	975			487
Pologne	767		102	384
Rép.tchèque	1 108		70	554
Slovaquie	925		35	462
Slovénie	1 333		176	666

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Allemagne. Définie par le Code social, financée par les cotisations sociales obligatoires de tous les salariés, l'assurance-chômage est versée pour une durée dépendant de l'âge et de la durée de cotisation aux chômeurs pouvant justifier de 12 mois au moins d'activité salariée pendant les trois dernières années. L'assistance chômage financée par l'impôt prend le relais des allocations de chômage en fin de droit à celles ci. Le taux des prestations est de 60% du salaire net pour les chômeurs sans enfants et 67% pour les chômeurs avec enfants. Des dispositions particulières sont prévues pour les chômeurs âgés.

Autriche. Un système tout à fait analogue au système allemand est défini par la loi. Les taux des prestations sont de 55% du salaire net pour l'assurance-chômage et de 92% du salaire minimum de base pour l'assistance chômage.

Belgique. Définies par la loi, les allocations de chômage sont financées par une cotisation obligatoire des travailleurs. Elles sont versées pour une durée illimitée sous condition d'avoir travaillé 312 jours au cours des 18 derniers mois ou 624 au cours des 36 derniers mois. Leur niveau est défini en pourcentage du salaire moyen précédent plafonné à 63€ par jour: 60% la première année et 44% les suivantes pour une personne isolée; 60% pour un chargé de famille; 55% la première année pour un cohabitant sans charge de famille. Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés.

Danemark. Défini par la loi, le principe est celui de l'assurance volontaire de la personne au travail. Les allocations sont versées à condition d'avoir travaillé 52 semaines au cours des trois dernières années et d'avoir souscrit à une caisse pendant au moins un an. Elles le sont pour une durée d'un an (6 mois pour les moins de 25 ans) puis pour 3 ans au plus à condition de participer à diverses mesures antichômage. Le taux des prestations est de 90% du salaire de référence limité à 1624€ par mois (1 232 pour les moins de 25 ans). Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés.

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

Espagne. L'assurance-chômage est définie par la loi. Elle est financée par les cotisations sociales obligatoires. Elle est versée aux chômeurs ayant travaillé au moins 360 jours au cours des 6 dernières années pour une durée de 4 mois à deux ans selon l'importance des cotisations versées. Le montant est de 70% du salaire de référence au cours des 182 premiers jours et de 60% ensuite. Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés. L'assistance-chômage prend le relais en fin de droit à l'assurance pour une période 6 à 18 mois maximum. Elle s'élève à 75% du salaire minimum pendant les 6 premiers mois.

Finlande. Défini par la loi le système prévoit une assurance-chômage en deux parties: Une indemnité de base pour ceux qui ont travaillé 43 semaines pendant les 24 derniers mois avec au moins 18 heures par semaine et une indemnité proportionnelle aux revenus pour ceux qui ont souscrit à une caisse volontaire pendant les mêmes périodes. La durée de versement est de 500 jours. L'indemnité de base est d'un peu moins de 23 € et l'indemnité proportionnelle ajoute 42% de la différence entre le salaire journalier et l'indemnité de base. Les jeunes de 17 ans n'ayant pas fini leur formation professionnelle ou ceux de 18 à 25 ans qui ont refusé des mesures pour l'emploi ou des formations sont exclus du système. Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés. Une assistance chômage couvre ceux qui n'ont pas ou plus droit à l'assurance. Elle est égale à l'indemnité de base ci dessus.

France. L'assurance-chômage est définie par des accords pluriannuels passés entre organisations patronales et syndicats gestionnaires d'un organisme de droit privé, l'Unedic. Ces accords doivent respecter des principes du code du travail et donc être agréés par le gouvernement. Le financement est assuré par des cotisations assises sur les salaires payées par les patrons et les salariés. Les durées de versement varient de 7 à 42 mois selon les durées travaillées et l'âge. Le montant est de 57,4% du salaire brut de référence. Une allocation spécifique de solidarité finan-

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

cée par l'Etat prend le relais de l'assurance-chômage pour les chômeurs en fin de droit à l'assurance, sous certaines conditions, en particulier de revenu familial. Elle est de 13,57 € par jour au maximum (19,47 pour les plus de 55 ans). Jusqu'ici illimitée dans le temps, il a été question de la limiter à deux ans mais cette mesure est remise en question. Des dispositifs assez complexes existent pour les chômeurs âgés.

Grèce. Définie par la loi l'assurance-chômage est versée aux salariés au chômage qui sont assurés contre la maladie auprès d'un organisme de sécurité sociale et qui ont travaillé au moins 125 jours pendant les 14 derniers mois ou 200 jours pendant les deux dernières années avant le licenciement. La durée des versements dépend de la période travaillée antérieure. Le montant des allocations est de 40% du salaire journalier pour les ouvriers et de 50% du salaire mensuel pour les employés. Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés.

Irlande. Le système d'assurance est défini par la loi. Il est financé par des cotisations sur salaires obligatoires. Les allocations sont versées aux chômeurs ayant cotisé 39 semaines au cours de l'année précédant le licenciement ou 26 semaines au cours des deux années précédentes pour une durée de 390 jours maximum. La prestation est uniforme à 475 €. Des dispositions particulières existent pour les chômeurs âgés. L'assistance chômage financé par l'impôt prend le relais de l'assurance pour ceux arrivés en fin de droit à celle ci. Elle dépend de conditions de ressource. Son montant est aussi de 475 €.

Italie. Défini par la loi le système couvre le chômage total et le chômage partiel. Les allocations sont versées aux chômeurs ayant versé au moins 52 cotisations hebdomadaires pendant deux ans. Elles le sont pour 180 jours maximum (270 pour les plus de 50 ans). Le montant est de 40% du salaire de référence des trois derniers mois précédant le licenciement avec un plafond de 760 € pour les salaires inférieurs à 1644€ et de 913 pour les autres. Pour le chômage partiel un complément de salaire est attribué

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

aux travailleurs d'entreprises de certaines catégories et localités ne satisfaisant pas les conditions exigées pour le chômage total. Il n'existe pas de dispositif particulier pour les chômeurs âgés.

Luxembourg. Défini par la loi, le système assure une allocation chômage à ceux qui ont travaillé au moins 26 semaines dans l'année précédant le licenciement. La durée normale de versement est d'un an et peut être allongée de 182 jours pour les chômeurs qui n'arrivent pas à retrouver du travail et de durées dépendant de leur temps d'affiliation pour ceux qui ont plus de 50 ans. Le taux des prestations est de 80% du salaire de référence. Il existe des dispositifs particuliers pour les chômeurs âgés.

Pays Bas. Le système est défini par la loi. Les allocations sont versées aux chômeurs ayant travaillé au moins 26 semaines pendant les 39 dernières. Elles le sont pour une durée variant entre 9 mois et 4 ans selon les antécédents de travail. Le taux des prestations est de 70% du dernier salaire avec un montant journalier maximum de 159€. Il existe des dispositions spéciales pour les chômeurs âgés.

Portugal. Défini par la loi le système est fondé sur un régime d'assurance sociale obligatoire pour les salariés. Il est complété par une assistance chômage pour ceux qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Les allocations d'assurance sont versées à ceux qui ont travaillé au moins 540 jours pendant les 24 mois précédant le licenciement pour des périodes allant de 12 à 30 mois maximum selon l'âge. Le montant est de 65% du salaire de référence. L'assistance chômage est versée à ceux qui justifient de 180 jours d'emploi salarié pendant les 12 derniers mois. Les durées de versement obéissent aux mêmes règles que celles de l'assurance mais quand l'assistance est versée après l'assurance les durées sont divisées par deux. Le montant de l'assistance chômage est de 80% du salaire minimum. Les chômeurs âgés sont mis à la retraite quand ils sont en fin de droits.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Royaume Uni. Défini par la loi le système prévoit une indemnité de chômage financée par des cotisations sociales obligatoires du salarié et une assistance financée par l'impôt. Les prestations sont versées sous conditions de ressources familiales pour une période de 182 jours maximum en ce qui concerne l'assurance et de façon illimitée pour l'assistance. Le taux de base de ces prestations est de 340 € par mois (204 pour les 16-17 ans, 268 pour les 18-24 ans) et 523 € pour un couple. Il n'existe pas de dispositions particulières pour les chômeurs âgés.

Suède. Défini par la loi, le système comporte deux volets: une indemnité proportionnelle au revenu (80% de celui-ci) pour les personnes qui ont choisi de s'assurer à une caisse d'assurance-chômage depuis plus de 12 mois; une allocation de base pour les personnes de plus de 20 ans qui ne peuvent pas toucher l'indemnité proportionnelle et qui ont travaillé pendant au moins 6 mois à au moins 70 heures par mois. L'allocation de base est versée pour 300 jours au plus et est de 29 € par jour. Il n'existe pas de dispositif particulier pour les chômeurs âgés.

Dans les pays accédant à l'UE au 1^{er} mai 04

Estonie. Une allocation de montant uniforme fixé par le gouvernement est versée pour 6 mois.

Hongrie. Une allocation de chômage est versée pendant un an à ceux qui ont cotisé à l'assurance-chômage avant d'être licenciés. Elle est de 75% du salaire de référence pendant les 6 premiers mois et de 60% ensuite.

Lettonie. Pour ceux qui ont cotisé pendant 9 mois au cours des 12 derniers mois, une allocation de chômage est versée pendant 9 mois. Elle est de 70% du salaire minimum (135 €).

Lituanie. Une allocation d'un montant de 39 à 72 € selon la durée de cotisation antérieure est versée pendant 6 mois.

Pologne. Il faut avoir travaillé et cotisé au fonds du travail pendant au moins 12 mois au cours des 18 derniers pour avoir droit à une allocation. Celle ci est versée pendant 6 à 18 mois selon le

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

taux de chômage. Son montant dépend de la période travaillée. L'indemnité de base est de 81€.

Slovaquie. Une allocation est versée à ceux qui ont travaillé et cotisé. La durée de l'allocation varie de 6 à 12 mois selon la durée de cotisation. Le montant est de 60% du salaire pendant les 6 premiers mois et 50% ensuite.

Slovénie. Il faut avoir cotisé 9 mois au cours des 12 derniers mois pour avoir droit à des allocations. Celles ci sont versées pendant 3 à 24 mois en fonction de la durée de cotisation. Le montant est de 80% du salaire minimum garanti.

République tchèque. Une allocation est versée pendant 6 mois à ceux qui ont travaillé au moins 12 mois au cours des 3 années précédentes. Le montant est de 60% du salaire mensuel net pendant les 3 premiers mois et de 50% ensuite.

On peut consulter un panorama, dans toutes les langues de l'UE, de la situation sociale dans les pays européens sur le site < www.sozialismus.de >

Pour consulter les données d'Eurostat:
<<http://europa.eu.int/comm/eurostat/>>

« Pour une Europe démocratique, de la citoyenneté, des droits sociaux, de l'égalité et de la paix »

DÉCLARATION PROPOSÉE AU RÉSEAU EUROPÉEN POUR LES DROITS SOCIAUX EN EUROPE (REDS)

La démocratie en Europe ne peut reposer que sur un double fondement: la souveraineté des peuples et celle des citoyennes et citoyens qui la composent. Elle se construira à partir de leurs assemblées représentatives locales, nationales et européennes, seules légitimes pour élaborer, proposer, débattre et valider une Constitution pour une Europe citoyenne.

Les droits fondamentaux et sociaux pour toutes et tous, indivisibles et universels, y compris les droits à un environnement sain et durable, doivent y être expressément reconnus tant pour les individus que pour les groupes et les peuples.

Nous voulons une Europe fondée sur la participation des citoyennes et citoyens pour la paix, les droits, la justice, l'égalité et la liberté, ouverte sur le monde.

1. Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, voulons une Europe démocratique. L'Europe doit se conformer aux valeurs qu'elle prétend défendre. Une véritable charte des droits doit faire l'objet d'un débat ouvert à tous les citoyens et doit affirmer les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'effectivité des droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels de tous les résidents européens, quelle que soit leur nationalité.

L'Europe doit aussi adhérer en tant que telle à tous les instruments internationaux de protection des libertés et des droits économiques et sociaux. C'est, enfin, un réel système démo-

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

cratique qui doit être adopté où le Parlement légifère, l'exécutif gouverne et l'institution judiciaire règle les conflits, y compris ceux qui opposent les citoyens à l'Union. Pour cela, elle a besoin d'une véritable constitution qui assure aux citoyens une garantie et des recours quant au respect de leurs droits et de leurs libertés. L'Europe doit bâtir des institutions qui permettent l'expression active et participative de ses citoyens.

2. Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, voulons une société fondée sur l'égalité et le respect de la différence. Si la Constitution reconnaît la parité entre les femmes et les hommes, elle doit aller au delà et reconnaître aussi l'égalité dans le respect de la différence et notamment au niveau professionnel.

Les femmes doivent pouvoir disposer librement de leur corps notamment à travers l'accès libre et gratuit à l'avortement et à la contraception. Une Europe où l'orientation sexuelle de chacun/e ne constitue d'aucune façon un motif de discrimination. Une Europe qui, à travers les législations nationales et communautaires, combat le fléau social de la violence envers les femmes, et garantit le droit à l'asile à toute femme, victime de violence sexiste dans son pays d'origine.

3. Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, voulons une Europe sociale. Nous récusons un modèle économique qui va à l'encontre du développement durable de l'Union. Nous récusons un modèle économique qui produit du chômage, marginalise des millions de personnes, fait du marché, de la concurrence et du profit l'alpha et l'oméga de nos sociétés et méprise l'environnement. L'Europe doit cesser de s'aligner sur le moins disant social et fiscal, ou consentir les exceptions réclamées par ceux qui tentent de mettre l'Union aux services d'intérêts économiques, alors que l'économie doit être mise au service du développement social. Cela passe par la définition d'une politique économique, sociale et fiscale qui ne doit plus être tributaire d'organes comme la Banque centrale européenne qui exercent leur mission sans contrôle démocratique. L'Europe doit reconnaître la nécessité et

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

le rôle des services publics, essentiels à sa cohésion sociale et territoriale et à la satisfaction des besoins primordiaux de tous les citoyens.

Nous voulons une Europe sociale basée sur le respect fondamental des droits sociaux tels que:

- Le droit au travail, les droits des salariés et le droit à des conditions de travail décentes. Contre les emplois précaires ou à temps partiels imposés.
- Les droits à des moyens d'existence. Toute personne a droit à un revenu minimum défini au niveau européen en rapport avec la richesse produite des États dans lesquels elle vit.
- Les droits au logement et à l'habitat. Les biens communs tels l'eau doivent être reconnus comme biens publics et ne doivent pas être livrés aux forces du marché.
- Les droits à la protection de la santé et le droit à la protection sociale.
- Les droits de la famille et les droits de l'enfant.
- Les droits des personnes âgées
- Les droits des handicapés
- Les droits à l'enseignement et à la formation
- Les droits à la culture
- Les droits d'expression, de manifestation et de circulation

Tous les droits sociaux sont garantis sur le territoire de l'Union selon les objectifs d'amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès. Tout droit social existant dans un État membre dans le droit ou dans le fait doit être protégé

4. Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, voulons une Europe ouverte sur le monde. C'est notre responsabilité d'Européens de promouvoir un système international fondé sur la mondialisation des droits, sur l'égalité et la solidarité. Pour cela, il faut que l'Europe s'ouvre au monde et offre un autre visage que celui d'une forteresse assiégée. L'Union doit respecter le droit de chacun à circuler librement, et elle doit mettre en œuvre les moyens

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

nécessaires pour que, dès que possible, la liberté d'installation soit effective.

Seule la citoyenneté de résidence sera la garant de la cohésion sociale au sein de l'Union en reconnaissant les mêmes droits à tous ses résidents, quelle que soit leur nationalité. Dès maintenant, l'Europe doit reconnaître la citoyenneté de résidence de tous les étrangers y habitant et respecter pleinement le droit d'asile.

L'Europe culturelle est déjà une réalité dont il faut amplifier la richesse et la diversité, notamment pour empêcher l'hégémonie d'une culture fondée sur un modèle dominant. Il nous appartient à tous de construire un espace public laïque pour accueillir cette pluralité culturelle qui est la marque de notre époque.

5. Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, voulons une Europe de paix et que la paix soit reconnue comme une valeur fondamentale. L'Europe doit être un sujet de paix et de justice, non seulement pour les peuples d'Europe mais pour toute la planète.

Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, demandons que les associations et les syndicats soient considérés comme des interlocuteurs à part entière des institutions européennes et que leur place soit reconnue. Il n'existe pas de démocratie sans participation active des citoyens, sans que le désir et les moyens d'être citoyens ne soient présents. Imaginer des contre-pouvoirs au niveau européen, inciter fortement à construire des représentations citoyennes qui dépassent l'assemblage d'intérêts nationaux, voilà ce qui doit être une des priorités de toutes les instances européennes et des sociétés civiles de l'Union.

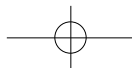
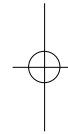
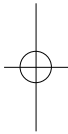
C'est pourquoi, nous, citoyennes et citoyens d'Europe, conscients des défis européens comme des conséquences que l'Europe a déjà et aura dans notre vie quotidienne, appelons tous les citoyens d'Europe et toutes les organisations à se mobiliser pour construire une Europe véritablement démocratique respectueuse des droits et des libertés de tous.

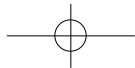
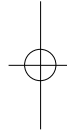
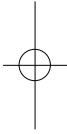


Les droits sociaux dans l'Europe élargie

C'est à une construction collective que nous appelons pour aboutir à des «assemblées pour une autre Europe» sur la base d'une construction européenne fondée sur des droits universels et indivisibles, sur la citoyenneté de résidence, sur l'égalité, sur la paix et la démocratie.

Les participant(e)s à la conférence ont exprimé le souhait qu'un réel droit de grève au niveau européen soit intégré dans la liste des droits sociaux revendiqués.





Ressources

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Coordination et secrétariat de rédaction: Jean-Guy Dufour

- Site des Euromarches: www.euromarches.org
- Vereniging Bijstandsbond Amsterdam
Da Costakade 158
NL-1053 XC Amsterdam
Mail: bijsbnd@xs4all.nl
- Marches européennes
17 rue de Lancry
F-75010 Paris
Mail: euromarches@ras.eu.org
- ENU-France
47 rue de Clichy
F-75009 Paris
Mail: enu.france@laposte.net
ENU (Europe): kalle_kunnas@hotmail.com
- REDS
Réseau pour une Europe démocratique et sociale
Mail: reds@ldh-france.org

Pour une solidarité Est-Ouest des mouvements sociaux

■ Canal Marches

Association créée dans le sillage des Marches européennes de 1997, Canal Marches a produit plusieurs documents qui permettent de mieux connaître l'aventure des marches et d'écouter la voix des «sans voix» d'Europe:

En Marche, film documentaire de Patrice Spadoni, sur les Marches européennes de 1997 (vers Amsterdam). 19€ port compris

Les sentiers de la colère, un livre de Bertrand Schmitt et Patrice Spadoni, L'Esprit frappeur, 2,30€ port compris.

Les rendez-vous de Nice, film documentaire de Vincent Goulet (2000). 19€ port compris

La Marche andalouse, film documentaire de Patrice Spadoni sur la marche de Clermont-Ferrand à Séville (2002). 19€ port compris

Commandes et chèques à Canal Marches

122 rue des Couronnes, 75020, Paris

■ Marches européennes

Les droits sociaux dans l'Europe élargie, un film documentaire des Marches européennes, utile pour lancer des débats publics. Avec des extraits des débats de la conférence de Bruxelles, un éclairage sur les enjeux des droits sociaux en Europe, des entretiens avec des acteurs de la lutte contre le chômage de Pologne, Finlande, Belgique, Hollande, et des scènes des luttes des chômeurs en Europe.

Collectif de réalisation: Canal Marches

VHS. Durée 30 mn. 10€ port compris.

Commandes et chèques à Marches européennes

17 rue de Lancry, 75010, Paris

Syllepse, l'alter-édition

... des livres pour aller plus loin que l'impossible



Données & Arguments 3

Précarité. Points de vue du mouvement social

AC!, APEIS, MNCP

2001 / ISBN2-913165-79-6
11,5 x 21 / 216 p./ 9,15 €

La précarité s'est installée à côté du chômage de longue durée, au point que les phases qualifiées de « reprise » aboutissent surtout à augmenter le nombre d'emplois précaires et des sous-emplois.



Données & Arguments 1 et 2

Agir ensemble contre le chômage (coord.)

Tome 1
1994 / ISBN2-907993-19-4
11,5 x 21 / 160 p./ 10,67 € / [Épuisé]

Tome 2
1995 / ISBN2-907993-26-7
11,5 x 21 / 208 p./ 12,20 €

Une **SYLLEPSE** est une forme grammaticale qui privilégie les accords fondés sur le sens plutôt que sur la règle...

SYLLEPSE est une maison d'édition engagée et non partisane, ouverte à la fois sur le monde des idées, de la création et de l'action.

SYLLEPSE produit des livres qui ont pour vocation de redéfinir les contours d'une utopie concrète, d'interroger le quotidien, de dessiner les contours d'autres mondes possibles, des livres pour aller plus loin que l'impossible! En voulant aller au-delà du possible,

SYLLEPSE espère transgresser la frontière de la «fin de l'histoire» que certains ont cru pouvoir tracer sur les ruines des révolutions trahies et des utopies défaites.

Les mouvements et les acteurs sociaux produisent des idées, émettent des propositions, interprètent le monde et agissent sur lui. **SYLLEPSE** est un des outils auxquels ils peuvent faire appel pour satisfaire à une certaine fameuse 11^e thèse et donner ainsi chair et âme à la critique-pratique des rapports sociaux capitalistes.

SYLLEPSE n'est rien de plus qu'une petite maison sans étage au milieu des gratte-ciel, mais c'est un espace de liberté éditoriale, un espace d'«auto-édition», un territoire autogéré qui plante le drapeau d'une autre économie politique sur l'archipel des contestations qui émergent au milieu de l'océan capitaliste,

SYLLEPSE est une petite maison au fonctionnement coopératif, un alter-éditeur, dont l'ambition est simple et modeste: pouvoir dire un jour aux propriétaires des gratte-ciel: «Rendez-vous, vous êtes cernés!»

www.syllepse.net

Si vous désirez recevoir le catalogue des Éditions Syllepse,
découpez ce bulletin et adressez-le à :

ÉDITIONS SYLLEPSE
69 RUE DES RIGOLES
75020 PARIS
syllepse@wanadoo.fr
edition@syllepse.net

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

email.....

Livre duquel vous avez tiré ce bulletin:

.....

Nom, adresses postale et électronique des personnes
auxquelles vous nous suggérez de faire parvenir notre
catalogue:

.....

.....

.....

